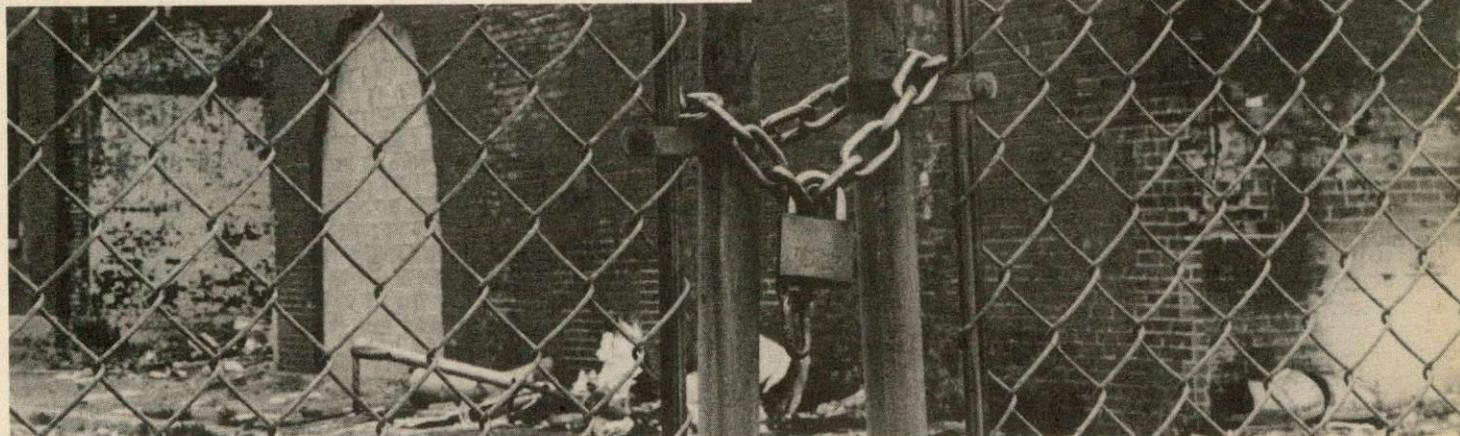


Le groupe de QUOI ?



En même temps qu'elle laissait derrière elle des traces d'amertume et de désarroi, la crise économique du début de la décennie a aussi engendré, sans le vouloir, la création de moyens originaux pour tenter d'en atténuer et d'en contrôler les effets.

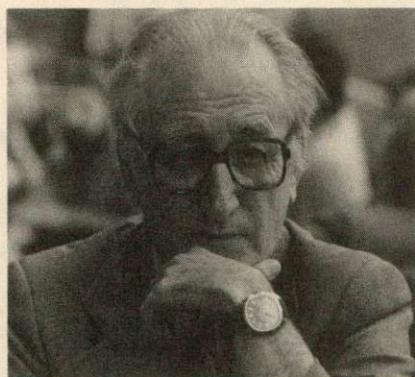
Les fermetures ou menaces de fermeture d'usines, les reculs de plus en plus nombreux exigés par les employeurs aux tables de négociations en raison de « difficultés économiques », etc, ont incité la CSN à mettre à la dispo-

sition de ses membres une source d'expertise spécialisée en analyse financière et en gestion d'entreprise: le Groupe de consultation.

Celui-ci peut même, à l'occasion, aider les travailleurs concernés à transformer une entreprise en coopérative de travail, comme c'est le cas, par exemple, des ambulanciers de la Rive-sud de Montréal.

Page 2

BILANS



1) Extraits d'un texte exclusif à NOUVELLES CSN écrit par notre camarade Pierre Vadeboncoeur sur la Révolution tranquille.

Page 6



2) Depuis la Commission Cliche, rien n'a vraiment changé dans les conditions de travail des travailleurs de la construction. À part, évidemment, les salaires et quelques autres bénéfices. Une « entrevue-bilan » sur la situation syndicale dans ce secteur névralgique pour l'économie québécoise avec le responsable du dossier à la CSN, Michel Gauthier.

Page 8



3) Après sept années à la présidence de la Fédération de la métallurgie (200 syndicats, 20 000 membres), Pierre Dupont nous parle de son expérience.

Page 10

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Lise Gauthier
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Danielle Desbiens
et la collaboration de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon (Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Michèle Arbour
Diane Blain

Caricaturiste

Garnotte

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

par Jean-Pierre Paré

En même temps qu'elle laissait derrière elle des traces d'amertume et de désarroi, la crise économique du début de la décennie a aussi engendré, sans le vouloir, la création de moyens pour tenter d'en atténuer et d'en contrôler les effets, moyens qui portent en eux des germes qui pourraient devenir «révolutionnaires». Des germes non pas d'un autre groupe «révolutionnaire», mais d'un groupe de «consultation».

«À partir de 1982, explique le trésorier de la CSN Léopold Beaulieu, le nombre de fermetures d'entreprises subies par nos membres a commencé à augmenter de façon dramatique. D'autres employeurs n'hésitaient plus à «déposer leurs livres» sur la table des négociations pour infléchir sur celles-ci. D'autres encore sollicitaient de la part du syndicat et de ses membres une participation financière à l'entreprise pour l'aider à sortir du trou. Etc. Tout cela se déroulait dans un décor composé de divers programmes d'aide gouvernementaux complexes qui conditionnaient l'obtention de subventions à l'implication des travailleurs dans la relance de la compagnie. Nos membres ont donc ressenti alors un besoin d'expertise d'un nouveau type pour prendre les décisions auxquelles ils étaient fatalement confrontés. Connaître à fond leur entreprise est devenu une nécessité vitale pour eux parce que de cette connaissance dépendaient leurs emplois, la qualité de

leur production et de l'environnement».

Feu vert

Brown Boveri à Lachine; Alma mécanique, CKRS et la Chaîne coopérative au Saguenay; J.E. Jutras à Victoriaville; la biscuiterie David et frères et Servaas (ex Uniroyal) à Montréal; la Boulangerie Landreville à Québec; la papeterie de Desbiens; les forestiers de Donohue; Carbure de Shawinigan; les Presses de l'Est à Rimouski; les Pêcheries de l'Anse au Griffon, la liste de ces cas délicats et exigeant une expertise spécialisée pour sauver les emplois en danger ne cessait de s'allonger.

En 1984, l'exécutif de la CSN décide donc de donner le feu vert au trésorier de la centrale pour qu'il travaille à un projet visant d'abord à répondre à ces nouveaux besoins des membres, mais aussi à faire en sorte que ce nouveau

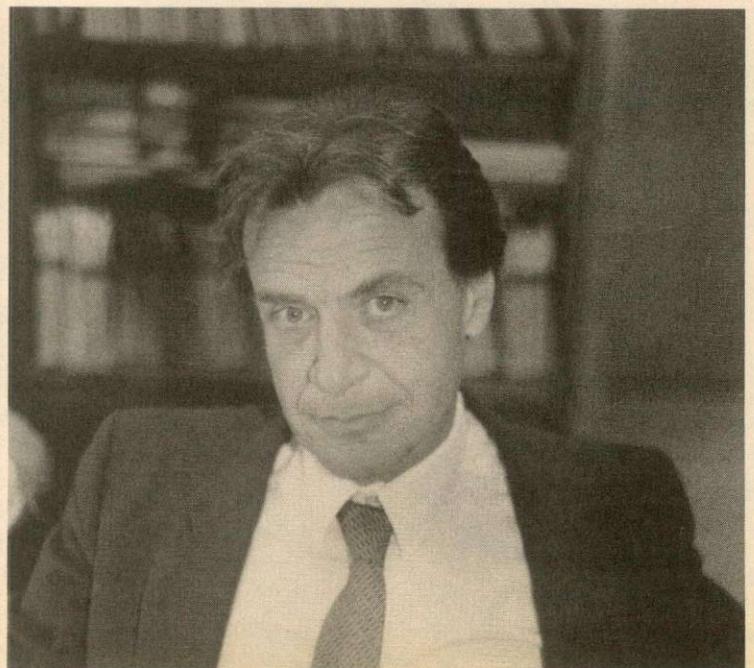
type d'expérience syndicale s'accumule à l'intérieur des rangs du mouvement, plutôt que de tout laisser dans les mains de conseillers «extérieurs».

Les subventions de démarrage «arrachées» aux instances gouvernementales appropriées, le Groupe de consultation était officiellement créé au début de 1987.

Avec l'histoire

Son mandat: 1) offrir une expertise spécialisée sur la situation financière et la gestion des entreprises; 2) aider aux comités locaux d'adaptation de la main-d'oeuvre; 3) fournir, lorsque les travailleurs le demandent, une étude de faisabilité sur la transformation de leur entreprise en coopérative de travail, puis le support nécessaire s'il y a lieu.

«Notre raison d'être fondamentale, expliquent Léopold Beaulieu et Normand Campeau, le directeur général du



Normand Campeau

La vieille aspiration du socialisme autogestionnaire

Groupe de consultation, se situe parfaitement dans le cadre des objectifs historiques du syndicalisme et de la CSN: aider les syndicats locaux à élargir le «champ du négociable» dans leur entreprise, les aider aussi à développer leur capacité de proposer des solutions de rechange et d'infléchir sur l'orientation de l'entreprise quand un employeur les accule au pied du mur».

Déjà, de nombreux syndicats ont fait appel aux services du Groupe de consultation, en passant, comme avant son existence, par leur conseiller syndical de fédération et les économistes du Service de recherche, lesquels jugent de la pertinence de soumettre ou non le problème aux spécialistes du Groupe.

Des liens étroits

Le Groupe de consultation n'est pas un «service» de la CSN, au sens traditionnel et organique du terme. S'il a son existence légale propre, toutefois, ses liens avec le mouvement sont pour le moins très étroits. Ainsi, son Conseil d'administration est composé des présidents des quatre fédérations CSN du secteur privé, de trois représentants de la CSN comme telle (le trésorier, les coordonnateurs du CIFP et du service de Recherche) et des représentants des deux caisses populaires (Montréal et Québec) de la CSN.

Le personnel du Groupe comprend, en plus du directeur Normand Campeau, deux employés de bureau, deux conseillers financiers, un conseiller en marketing et un conseiller en formation.

Le coopératisme dans son ensemble, et encore davantage les «coopératives de travail», est un des nombreux sujets sur lesquels le trésorier Léopold Beaulieu est intarissable...

Lui-même issu du mouvement coopératif (il est devenu membre de la CSN à titre de syndiqué à la Mutuelle SSQ, puis à la Caisse des travailleurs réunis de Québec), son credo à l'endroit de cette forme de gestion de l'entreprise n'a jamais vraiment fléchi, même s'il est parfaitement conscient de «l'anti-syndicalisme de larges secteurs du mouvement coopératif traditionnel».

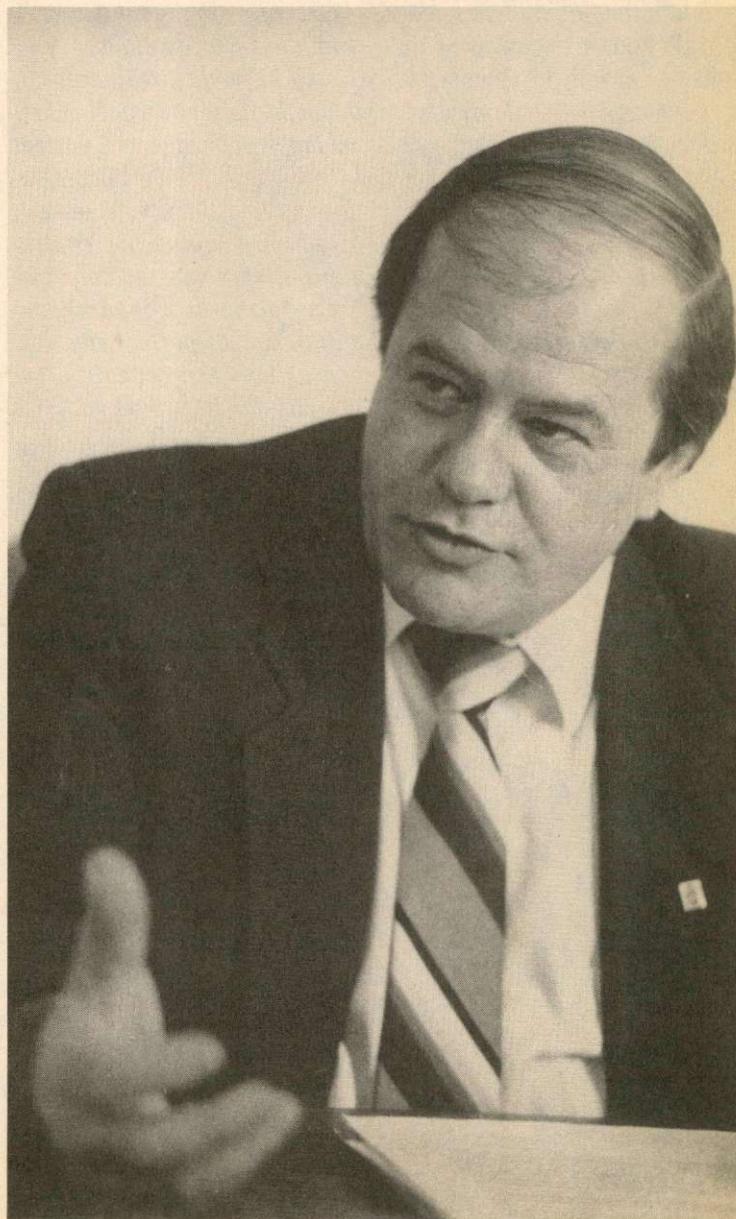
Mais voilà: le coopératisme qu'il rêve de voir se répandre a peu de choses à voir avec celui du Mouvement Desjardins ou de la Coopérative fédérée, par exemple, eux qui n'hésitent pas à utiliser les mêmes moyens et les mêmes tactiques contre leurs employés que les grosses banques ou les multinationales de toutes sortes. Le coopératisme auquel il croit, c'est celui inspiré de la vieille «aspiration autogestionnaire» des travailleurs et des travailleuses.

Cette aspiration d'un «socialisme autogestionnaire», dit-il, «elle se retrouve en quelque sorte au creux de chaque affrontement, de chaque conflit; mais c'est naturellement dans les luttes pour contrer des fermetures qu'elle se manifeste avec le plus de force. Combien de syndicats CSN, en lutte contre des fermetures, ne sont-ils pas arrivés aux portes de l'autogestion, au cours des vingt dernières années?»

C'est en outre pour les aider à franchir le seuil de ces portes, mais avec un bagage de connaissances et de préparation qui leur donnent les plus grandes chances possibles de réussir, que le Groupe de consultation a le mandat, dans les cas où les travailleurs concernés en font la demande, d'effectuer une étude de

faisabilité de la transformation d'une entreprise en coopérative de travail, donc de la rentabilité de son achat par le personnel.

Il existe actuellement quelque 300 de ces coopératives de travail au Québec seulement, dont 60% ont été mises sur pied après 1980. Elles comptent au total environ 10,000 employé-e-s.



Léopold Beaulieu

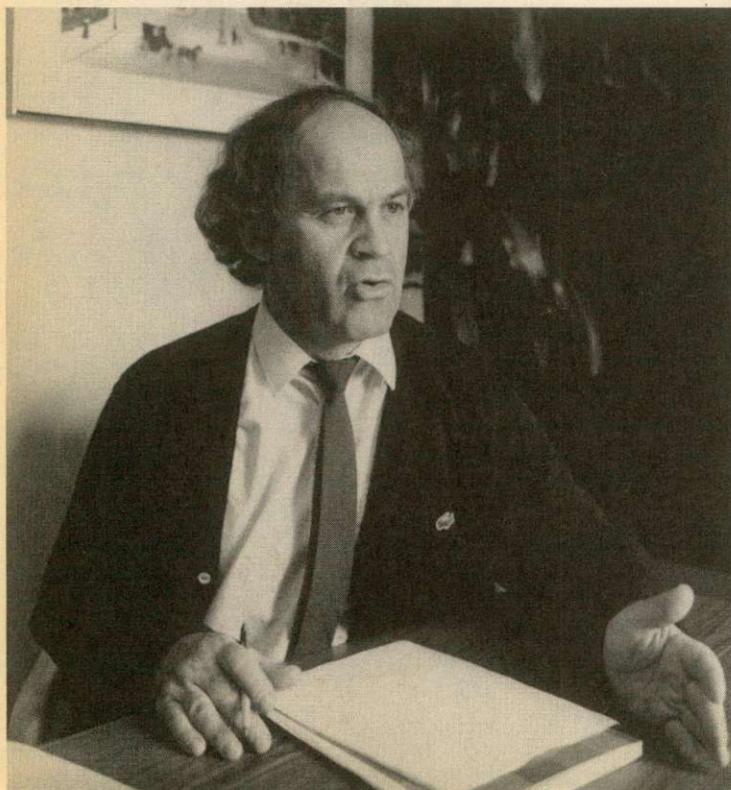
Des exemples

À la CSN, on peut citer l'exemple des Presses solidaires, qui existe sous forme coopérative depuis 1982 et dont les travailleurs sont syndiqués à la FTFP, mais aussi ceux, plus récents et créés avec l'aide du Groupe de consultation, de la Coopérative de travail des produits hydrauliques de Varennes, de la Coopérative des techniciens-ambulanciers de la Montérégie (voir article ci-contre) et de la Coopérative d'enseignement musical «En harmonie». Une autre, la Coopérative de production de caoutchouc (SCOPCAT), composée d'anciens travailleurs d'Uniroyal, devenu par la suite Servaas, est également en attente de diverses décisions dont dépend son avenir.

Tous les jours

Pour Joseph Giguère, conseiller à la formation du Groupe de consultation et ex-président du Conseil central de Québec, le cheminement de l'entreprise traditionnelle à la coopérative de travail à tendance «autogestionnaire», ça ne se fait pas tout seul.

«Notre objectif, dit-il, c'est d'implanter dans l'usine une forme de démocratie dans la façon de travailler de tous les jours. Notre défi, c'est que tous



Joseph Giguère

Des chiffres

Jusqu'à présent, le Groupe de consultation estime avoir aidé à créer ou à maintenir quelque 115 emplois par ses interventions diverses, lesquelles concernaient au total 1,650 emplois.

Trente-sept des 43 dossiers dans lesquels le Groupe est intervenu jusqu'à présent touchaient des syndiqués de la CSN. 46% des cas proviennent du secteur manufacturier et 54% du secteur des services.

Le Groupe a réalisé onze études de marché, huit études d'organisation, six demandes de financement et dix-huit mandats comptables et financiers.

Quant à l'aspect formation de son mandat, il a touché 86 personnes pendant 110 heures.

Enfin, il a jusqu'à présent obtenu, avec les Caisses CSN de Québec et Montréal, pour trois millions de dollars de financement pour diverses entreprises et estime à \$3,500,000 les montants à investir pour les projets en cours.

les travailleurs s'identifient à la coop dans leur quotidien.

«La façon de travailler traditionnelle, dans une usine, ce sont quelques personnes qui portent la responsabilité de l'organisation et de la finalité du travail: les chefs d'équipe, les contremaîtres, etc. Nous voulons que notre forme de coopératisme aille jusqu'au partage des responsabilités concernant l'organisation du travail de tous les

jours. Car notre hypothèse, c'est que la productivité est liée à la réussite de la démocratisation de cette organisation du travail, que plus elle est démocratique, plus la productivité est bonne et satisfaisante pour les travailleurs. Dans cette perspective, la démocratie coopératiste que nous préconisons est de même nature que la démocratie syndicale et à la limite, constitue même un processus révolutionnaire dans le monde du travail actuel».

Utopie?

«Est-ce que les aspirations historiques des travailleurs à un plus grand contrôle de leurs conditions de travail et de leurs finalités sont une utopie?» répond tout de go Léopold Beaulieu. Non: mettre ensemble les connaissances et l'imagination des travailleurs, les développer de manière plus engagée de façon à ce qu'elles leur profitent davantage, tout cela rejoint parfaitement les objectifs de démocratie économique portés par le mouvement depuis toujours».

Et le syndicat?

Mais un syndicat a-t-il encore sa place, dans cette conception de l'entreprise «autogestionnaire»?

Pour Joseph et Léopold, il n'y a aucune contradiction à ce que les employé-e-s d'une coopérati-

ve de travail de ce type soient syndiqués, bien au contraire.

«La coopérative de travail a besoin de cette solidarité et de cette démocratie qui naît de l'organisation et de la lutte syndicale, répondent-ils. Si les travailleuses et les travailleurs s'organisent en syndicat, c'est parce qu'ils ont pris conscience de la nécessité de s'occuper eux-mêmes de la défense et de la conquête de leurs droits. Par ce processus d'auto-représentation, d'auto-détermination, né de la lutte sociale, ils ouvrent à l'intérieur de la démocratie représentative que nous connaissons un espace de démocratie nouvelle.

«La coopérative, en tant qu'organisation où les travailleurs s'auto-représentent, est de même nature démocratique que le syndicat, née de la même résistance à l'exploitation, et son existence est possible grâce, en quelque sorte, à la brèche ouverte par la lutte syndicale pour ce type de démocratie».

«Le syndicat, dans une coopérative de ce type, rajoute Joseph, c'est le chien de garde des objectifs de celle-ci et du principe de la démocratisation de la façon de travailler quotidienne qu'elle s'est donné».

La «démocratie directe»?

Joseph donne l'exemple des ambulanciers de la Montérégie qui se sont donnés comme instrument de «travail coopératif» une «assemblée générale de gestion» qui se prononce sur tous les problèmes de fonctionnement quotidiens de la coop, y compris les problèmes de relations entre les ambulanciers et leur coordonnateur élu, lequel peut éventuellement être démis de ses fonctions par cette assemblée s'il refuse d'appliquer ses recommandations.

«Il m'apparaît surprenant qu'un groupe de travailleurs qui n'ont jamais été syndiqués antérieurement puisse arriver là sans difficultés. Et la place d'un syndicat dans une telle entreprise sera toujours protégée par l'aspiration historique des travailleurs à s'approprier leur travail, aspiration jusqu'à présent portée par le syndicalisme», conclut-il.

«Ici, tout le monde doit avoir des idées»

par Henri Jalbert

Des travailleuses et travailleurs qui achètent une entreprise, qui la font fonctionner de façon originale, qui s'organisent en coopérative, qui créent de l'emploi, tout ça sans tambour, ni trompette. Mais oui! C'est possible. Les quelque 90 membres de la CETAM, la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie, l'ont démontré.

Un peu d'histoire syndicale pour commencer. Car, au départ, il s'agit d'une idée syndicale, qui a pu être réalisée à partir du moment où ce groupe de techniciens ambulanciers a eu l'opportunité d'acheter quatre entreprises d'ambulances sur la Rive-Sud de Montréal (les compagnies Kateri, Régionale, Roussillon et Para-Médic), ce qui leur a permis d'acquérir, dans un premier temps, douze permis de transport ambulancier. Puis, par la suite, d'obtenir trois autres permis, ce qui a favorisé l'expansion de l'entreprise et d'accroître le nombre d'emplois.

90 employés

Cette coopérative, dont l'idée a germé il y a maintenant près de deux ans, a obtenu sa charte en août 1987, et fonctionne maintenant rondement depuis le début de janvier de cette année. Elle a actuellement à son emploi quelque 90 travailleuses et travailleurs, dont 46 travaillent à temps complet (40 heures par semaine) et une quinzaine à raison de 20 à 30 heures par semaine.

Au départ, le groupe de la CETAM a travaillé avec la Coopérative de développement régional, un groupe subventionné par le gouvernement du Québec. Mais la «touche finale» au projet fut réalisée en étroite collaboration avec la Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi, mis sur pied par la Confédération des syndicats nationaux.

Le Conseil d'administration est formé de sept personnes, mais si les membres du conseil ont des responsabilités quotidiennes, ils font quand même partie des équipes de travail ... et «font leurs shifts» comme tous les autres membres de la Coop. Tous les membres participent, tour à tour à la gestion de l'entreprise, et la participation est particulièrement éloquente aux assemblées mensuelles.

Jacques Blain, le président du Conseil d'administration, et coordonnateur des services, n'hésite pas à rappeler qu'au début, il y a eu quelques problèmes: *«Quand on donne du pouvoir à du monde qui n'en a jamais eu, c'est normal de se retrouver dans des situations qui sont difficiles, en ce qui regarde les prises de décisions et leur application. Mais avec le temps, ça se tasse et la plupart des problèmes touchant la cohésion interne ont disparu. Maintenant, on peut dire que tout le monde participe, donc que chaque travailleur sait tout ce qui se passe dans l'entreprise. Ici, tout le monde doit avoir des idées, et tout le monde doit être capable de proposer des solutions».*

Investissements et création d'emplois

Quant aux décisions qui se prennent, elles ne sont pas nécessairement de même nature que celles qui sont prises habituellement dans l'entreprise privée. C'est ainsi que les membres de la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie ont décidé de ne pas toucher aux



Un groupe de membres de la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM). Au centre: Jacques Blain, président du Conseil d'administration.

profits réalisés, mais plutôt de les investir dans leur Coop pour améliorer la qualité des soins.

«C'est ainsi qu'en quatre mois seulement d'opération, on a pu acheter trois nouvelles ambulances, ce qu'il y a de plus moderne, et d'acquérir pour plus de 10,000\$ d'équipements».

Mais l'investissement dans la qualité des soins va de pair avec la création d'emplois, car on a réussi à augmenter le nombre d'heures travaillées dans la Coop entre 15 et 20 pour cent: ce qui a aidé à consolider et à développer l'emploi.

Jacques Blain est fier d'affirmer: *«Après quatre mois d'opération, le bilan financier et économique de la CETAM est positif, exactement dans le sens des prévisions que nous avons faites».*

Coop et syndicat

Et le syndicat, dans une coopérative: un sujet tabou? Que non! «Le syndicat, c'est essentiel. C'est ce qui permet de faire le jeu de la démocratie, et surtout, c'est

le principal allié de ceux et celles que les travailleurs élisent au conseil d'administration pour assurer la gestion de l'entreprise. Ils ont raison, ceux qui disent que le syndicat, finalement, c'est le chien de garde de la démocratie».

Reste la convention collective. A propos, les techniciens ambulanciers de la CETAM sont membres à part entière du Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN). Et les conditions de travail sont les mêmes que dans toutes les autres compagnies de transport ambulancier de la région métropolitaine.

Les travailleurs et travailleuses de la CETAM sont en train de démontrer qu'une compagnie de transport ambulancier peut donner des conditions de travail valables à ceux qui travaillent, développer l'emploi, et en même temps, améliorer la qualité des services donnés à la population. Ce à quoi les autres compagnies de transport ambulancier ne nous avaient pas habitués.

«On a beau l'appeler tranquille parce qu'elle fut pacifique, ce fut une révolution au sens fort du terme »

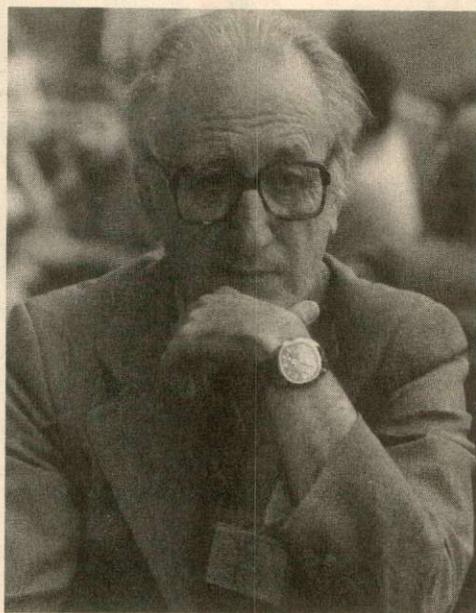
— Pierre Vadeboncoeur

Ce qu'on appelle aujourd'hui la Révolution tranquille, et qui couvre une période d'environ cinq ans, de 1960 à 1965, ne manque pas d'intriguer quiconque s'interroge sur l'origine de ces grands mouvements sociaux qui marquent un pays pour plusieurs générations. L'Université du Québec à Montréal organise annuellement un colloque sur le thème de la Révolution tranquille.

Encore aujourd'hui, dans des luttes syndicales quotidiennes, les militantes et les militants se battent pour «préserver les acquis de la Révolution tranquille». Nos systèmes publics en éducation et en santé en sont directement sortis. Les acteurs témoignent de ces événements. Et de ce qui a précédé, qui a rendu possible cette Révolution tranquille.

Pierre Vadeboncoeur, militant syndical à la CSN de 1950 à 1975, écrivain lucide et généreux, a vécu de l'intérieur, au quotidien, ces mouvements sociaux. Il était invité à en témoigner il y a quelques semaines, en Angleterre, dans le cadre d'une conférence organisée par le British Association for Canadian Studies. Il a eu l'amabilité de faire parvenir à NOUVELLES CSN le texte qu'il y a livré. C'est un plaisir d'en publier quelques extraits. Pour la mémoire et pour le futur.

Michel Rioux



«Dès 1950, j'ai lié ma vie aux causes syndicales, besognant, négociant, plaidant, contestant, de mon mieux, et ce faisant, n'ambitionnant rien pour moi...»

«En 1948, Gérard Picard est élu à la présidence de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. C'est une date négligée dans ce qu'il nous arrive de lire sur la période. Elle marque pourtant le tournant de l'histoire sociale et syndicale du Québec et véritablement le début de la Révolution tranquille avant la lettre. Trois ans plus tard, en 1949, éclatera la grève de l'amiante, au sujet de laquelle toute la société québécoise prendra parti, pour ou contre, tout comme la France au temps de l'affaire Dreyfus.» (...)

«Dès 1950, j'ai lié ma vie aux causes syndicales, besognant, négociant, plaidant, contestant, de mon mieux, et ce faisant, n'ambitionnant rien pour moi (comme c'était d'ailleurs assez généralement la règle à la C.T.C.C.) et n'arrivant à ambitionner que peu pour le pays; car les lendemains, comment les apercevoir, dans ce Québec qui s'éveille à peine aux choses

«Je fais de l'action syndicale, pour la liberté des travailleurs, et en haine du mépris et de l'injustice.»

nouvelles et dans lequel ne pensez pas qu'on pût avoir foi comme on a foi dans une puissance. C'est la lutte de l'immédiat, au coude à coude avec des travailleurs qui se défendent comme ils peuvent, pour des objectifs quotidiens et limités, terrain d'une guerre dont on n'imagine pas qu'elle travaille aussi l'histoire. Cette modestie des ambitions collectives, ce peu de confiance, étaient d'ailleurs généraux.» (...)

«Chacun fait sa partie dans le Québec encore trop léthargique d'alors, s'il est de ceux qu'un goût nouveau d'action, de changement et de pensée créatrice, en réaction contre le milieu ambiant, anime et pousse à intervenir. Il n'y a pas de grand projet collectif, le projet, par exemple, d'une révolution nationale à venir, à laquelle personne, à mon souvenir, ne songe. C'est beaucoup plus simple: les gens agissent pour et sur ce qui dépend d'eux directement, sans mission générale, pour des objectifs précis et distincts les uns des autres. Mais il est visible, rétrospectivement, qu'un peu partout, ou plutôt çà et là, le Québec s'exerce à vivre.» (...)

«On verra le Québec moderne surgir, et surgir brusquement, par la grève de l'amiante, événement dans lequel plu-

sieurs voient aujourd'hui la date de naissance du Québec contemporain. Nous sommes en 1949. Cette grève fit un bruit immense. Les esprits progressistes, les étudiants, le journal *Le Devoir*, l'épiscopat, appuient les grévistes; le gouvernement Duplessis, le parti au pouvoir, le monde des affaires, sont contre. Des camions de vivres convergent de plusieurs points vers la région minière impliquée. Les dons affluent. L'opinion s'agite. L'affaire aura des rebondissements jusqu'à Rome. «J'ai entendu toutes les structures sociales craquer», me dira Marchand, deux ou trois ans plus tard. » (...)

«Le syndicalisme préparera donc la Révolution tranquille, non pas en l'annonçant, mais en la commençant véritablement une quinzaine d'années à l'avance».

«Le syndicalisme préparera donc la Révolution tranquille, non pas en l'annonçant, mais en la commençant véritablement une quinzaine d'années à l'avance. Les syndicats n'avaient pas absolument manqué de vigueur avant 1945, il s'en faut. Mais, à partir de 1945, ils seront saisis par un élan nouveau, et la C.T.C.C., en particulier sous l'impulsion de Gérard Picard et aussi de Jean Marchand, respectivement président et secrétaire général de la centrale, passera en quelques années à la tête des forces de transformation sociale, non tout à fait pour le nombre de ses adhérents mais pour la virulence de son action et l'ampleur implicite de sa pensée. La C.T.C.C. sera le principal adversaire du régime Duplessis, mis à part le parti d'opposition. Elle sera de plus une école d'action sociale et politique, la base sociale d'une pensée contestataire qui ira se développant, l'un des tout principaux points d'ancrage



«On verra le Québec moderne surgir, et surgir brusquement, par la grève de l'amiante, événement dans lequel plusieurs voient aujourd'hui la date de naissance du Québec contemporain.»

symbolique des diverses forces qui commencent à répandre des idées de changement au Québec, le drapeau d'une liberté moderne dont les pans commencent à rêver, la base également de la revue *Cité libre*, dont quelques membres du comité de rédaction font comme moi partie du mouvement syndical ou en sont proches, tels Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier, qui la dirigent. » (...)

«Je fais de l'action syndicale, pour la liberté des travailleurs, et en haine de l'injustice et du mépris. En 1954, j'adhère au parti socialiste canadien, sans escompter grand chose de mon geste ni de ce parti. Et c'est de la même façon, à la pièce, que j'observe, tout de même, ce qui arrive dans d'autres quartiers, — des événements ayant le relief de la rareté relative, qui chacun nous réjouit, parce qu'enfin du nouveau, du différent, parfois même du subversif, se produit et a pour nous l'éclat de toute création.

Les actions syndicales, elles, n'ont pas ce caractère de faits insolites et clairsemés, car le syndicalisme, par avance, est déjà une force de révolution en exercice, sans qu'on puisse pourtant le concevoir alors comme annonçant ce qui sera l'œuvre des décennies suivantes, c'est-à-dire un changement radical dans presque tous les domaines. Il ne s'agit plus, au reste, d'un

mouvement plus ou moins humble et ne prenant pas toute sa place dans la cité. Bien que combattu âprement, le syndicalisme s'affirme comme une force sociale majeure, et une force politique par surcroît, car forcément il combat le régime.» (...)

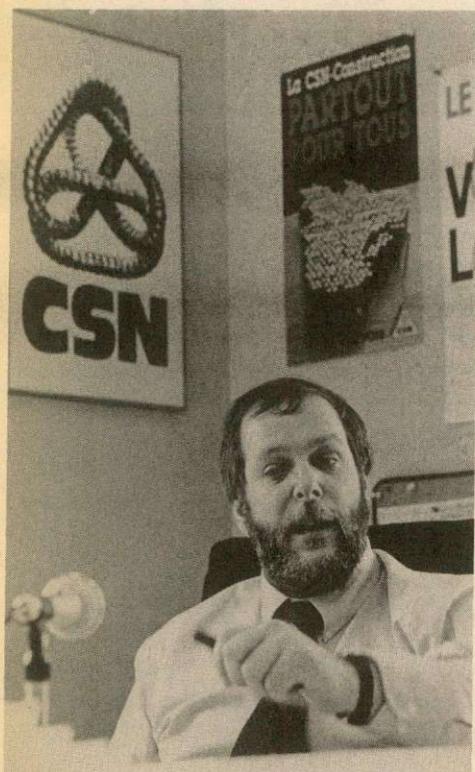
«Je rejette le syndicalisme d'affaires américain, qui compte un plus grand nombre de membres que la C.T.C.C. au Québec même. En 1959, j'écris un essai d'une centaine de pages sur la question. Je sais que le syndicalisme de la centrale où j'œuvre est plus exigeant, plus absolu si j'ose dire, et s'interroge davantage, bien qu'elle adhère, au moins verbalement, à la doctrine sociale de l'Église. On verra plus tard les conséquences, bonnes ou mauvaises, de certaines sources idéologiques européennes, après que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada sera devenue, en se laïcisant, la Confédération des syndicats nationaux. Et l'on se rendra compte que le Québec n'est pas tout à fait l'Amérique...» (...)

«La volonté vue comme une pause directe et efficace d'histoire ne fut vraiment découverte par nous que vers la fin des années 1950 et pendant toute la durée de la Révolution tranquille, y compris, a fortiori, toute la période indépendantiste jusqu'au Référendum. Le mouvement syndical avait cependant anticipé.» (...)

«Le Québec a fait ou subi, a fait et subi, une véritable révolution. On a beau l'appeler tranquille parce qu'elle fut pacifique, ce fut une révolution au sens fort. En matière de culture, il n'y en eut pas de plus complète.»

«Les actions syndicales n'ont pas ce caractère de faits insolites et clairsemés, car le syndicalisme, par avance, est déjà une force de révolution en exercice».

Une porte ouverte à l'incompétence et à la désyndicalisation



Michel Gauthier

Coup sur coup, deux importants événements des récentes semaines ont rebraqué les feux de l'actualité sur un secteur industriel très important pour l'économie du Québec, celui de la construction, qui compte actuellement pas moins de 110,000 travailleurs dûment reconnus, et dont 18% sont membres de la CSN.

D'abord, la décision unanime des juges de la Cour d'appel fédérale à l'effet que les payes de vacances des travailleurs de la construction ne doivent pas être déduites de leurs prestations d'assurance-chômage, contrairement à la politique appliquée depuis 1985 par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Une affaire d'au moins \$10 millions pour l'ensemble des travailleurs du Québec, gagnée grâce à la CSN-Construction.

Ensuite, l'annonce par le ministre du Travail du Québec Pierre Paradis de modifications substantielles au décret de la construction par lesquelles il «légalise» le travail au noir, depuis si longtemps décrié, pour certains travaux de rénovation

Pour Michel Gauthier, secrétaire-général de la CSN et responsable du dossier de la CSN-Construction, cette décision du ministre constitue un dur coup non seulement pour les travailleurs eux-mêmes, mais aussi pour les consommateurs que nous sommes tous. «En limitant ainsi la nécessité de posséder une carte de compétence pour les seuls travaux de charpente, d'électricité et de plomberie, explique-t-il, le ministre ouvre la porte à l'incompétence dans les travaux de rénovation. De plus, son projet de loi a cette nouveauté de sortir de la réglementation de la construction ce qu'il appelle les travaux de modifications. Or, cela comprend des travaux aussi importants que l'agrandissement d'une maison, par exemple. Encore des jobs perdues pour les travailleurs de la construction, en plus d'ouvrir la porte à la désyndicalisation de l'industrie, comme le proposait le Rapport Scowen en juillet 1986!»

Rien depuis la Commission Cliche

Dans une «entrevue-bilan», Michel Gauthier rappelle que depuis la Commission Cliche, rien n'a vraiment changé dans les conditions de travail des travailleurs de la construction, à part, évidemment, les salaires, les primes et les bénéfices marginaux. Mais sur le plan normatif, rien. Pourquoi?

«Chaque fois que la négociation s'est corsée, explique-t-il, le gouvernement est intervenu avec une loi pour imposer le retour au travail ou les conditions de travail comme telles. La construction est un secteur tellement névralgique (on dit qu'un emploi en génère cinq autres ailleurs) que le gouvernement est prêt à tout pour empêcher qu'il soit paralysé. Je crois que tant et aussi longtemps que les diverses organisations syndicales concernées ne réussiront pas à convenir d'une véritable table de négociations commune et des changements aux conditions de travail, cette situation perdurera.

«Il est important de comprendre aussi que l'absence d'ancienneté pour les travailleurs joue un rôle négatif sur la vie syndicale dans ce secteur, ce qui a nécessairement des conséquences sur le rapport de forces, poursuit Michel Gauthier. Ceux qui osent insister pour faire respecter leurs droits sont toujours les premiers mis à pied et se retrouvent sur la liste noire des employeurs. Ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver des gars qui acceptent d'être délégués de chantier; alors, des dispositions du décret aussi simples que celles concernant les toilettes sont parfois rendues aussi difficile à faire appliquer que les autres sur la sécurité, par exemple.»

Le contingentement

Une des préoccupations prioritaires de la CSN-Construction, actuellement, c'est le contingentement de la main-d'oeuvre, relié au dossier de la formation professionnelle.

«Le ministre de l'Éducation Claude Ryan nous dit que même si les parties s'entendent pour limiter l'entrée de nouveaux travailleurs à 1,300 dans les métiers, par exemple, il va en admettre 2,000 ou 3,000 si les écoles en forment autant. Nous, on dit que ça n'a pas de bon sens, qu'il faut limiter l'entrée des nouveaux au nombre de travailleurs nécessaires à l'exécution des travaux prévus pour éviter de créer du chômage supplémentaire par la suite. C'est comme pour les super-travaux de style Baie James 2, réfection du boulevard Métropolitain, prolongement de l'autoroute 13, etc. On n'a rien contre ça, bien sûr, mais pour que ces argents publics servent vraiment les travailleurs de la construction, on demande qu'ils soient mieux planifiés. De plus, la moyenne d'heures travaillées depuis huit ou neuf ans est d'environ 1,000 par année, par travailleur. Si on planifiait davantage ces travaux, ça leur permettrait peut-être d'en travailler 1,500.»

Des luttes

Au bilan de l'action de la CSN-Construction au cours des récentes années, Michel Gauthier mentionne notamment la lutte contre le projet de loi 119 «qui visait à faire entrer n'importe qui dans l'industrie et permettre aux députés libéraux de faire du placement local.

«Autre exemple: en 1984, les boss proposaient une diminution de salaire de 20%. Pendant un an, on a fait le tour de la province, et nous étions les seuls à le faire, pour clamer que cela n'avait pas de bon sens. Résultat: il n'y a pas eu de reculs. Nous pensons aussi avoir empêché, par notre résistance, l'établissement d'un double taux de salaire (un pour les travaux industriels et un autre, inférieur, pour les travaux résidentiels) que voulait implanter l'Association des entrepreneurs.»

Influencer les débats à la CCQ

Depuis août 1987, par ailleurs, la CSN est présente au Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec. Est-ce que cela en a valu la peine?

«Oui, car cela nous a permis d'influencer un certain nombre de décisions et d'être au même diapason que les autres en ce qui regarde la possession des informations qui circulent là. Cela nous permet de plus d'y mener des débats importants



sur des sujets qui nous tiennent à coeur: la formation professionnelle, par exemple, ou l'ajout d'un inspecteur à temps plein aux Iles-de-la-Madeleine, que nous venons d'obtenir pour un essai de six mois. Sans compter l'influence que cela nous procure sur la gestion du fonds de pension de l'industrie, un fonds de \$2 milliards!».

À l'interne

Rappelons que le secteur de la construction est en réorganisation, sur le plan des structures internes, depuis 1983. Quel bilan son responsable actuel fait-il de cette «opération»?

«D'abord, j'ai constaté qu'en 1983, notre organisation se trouvait dans un piteux état, dans l'industrie de la construction: nous n'étions plus présents sur les chantiers, on n'y faisait presque plus de placement et sauf exception, il ne se tenait plus d'assemblées syndicales. Les gars qui osaient s'afficher CSN se faisaient littéralement sortir des chantiers.

«Aujourd'hui, nous sommes présents sur tous les gros chantiers du Québec, il n'y a plus un boss qui refuse d'embaucher nos membres et notre placement est aussi efficace que celui des autres unions, notamment à cause de l'implantation de la CSN partout au Québec.»

Résultat: la CSN-Construction a payé toutes les dettes (environ \$2 millions) dont elle a hérité au moment de la réorganisation et, pour la première fois depuis avril 1982, ses membres verseront, à compter

du nouveau budget, la cotisation régulière au Fonds d'administration générale de la centrale, ce qui représente environ \$1,5 millions sur deux ans.

Cette réorganisation prend aujourd'hui la forme de 12 syndicats régionaux à travers le Québec, qui réunissent leurs membres dans 75 assemblées générales différentes (un peu comme des assemblées départementales dans les usines, par exemple) et qui possèdent chacun un exécutif élu de trois membres. Ces 12 exécutifs se sont récemment formés en un «Comité provisoire des 36» qui travaillera à la réalisation de la phase finale de la réorganisation: trois de ses membres siégeront aux instances de la centrale pour y faire avancer cette démarche.

Le maraudage: difficile!

Une seule ombre au tableau, dit Michel Gauthier. «Tout cela ne paraît guère dans les résultats du maraudage à cause de réalités spécifiques à cette industrie: il est extrêmement difficile de briser le vieux monopole de représentation de certaines unions de métier. Par contre, et ce qui est très encourageant, nous avons de plus en plus de jeunes travailleurs qui adhèrent à la CSN-Construction: sur les 1,000 nouveaux membres arrivés depuis le premier mars dernier, la plupart sont des jeunes.»

Entrevue réalisée par
Jean-Pierre Paré
et Michel Rioux

Une autre révolution à faire: l'adaptation de la machine à l'homme

Président de la Fédération de la métallurgie au cours des sept dernières années, après avoir occupé le poste pendant 18 mois en 1976-77, Pierre Dupont, ex-opérateur à l'Alcan de Shawinigan, a décidé de « passer le flambeau » à un autre à la faveur du récent congrès de son organisme.



Pierre Dupont

Recconnu dans la centrale pour son franc-parler, Pierre Dupont avoue qu'alors qu'il militait dans son syndicat local, il n'aurait jamais pensé devenir un jour vice-président, et encore moins président, d'un organisme aussi important que la Fédération de la métallurgie. Il n'est pas peu fier « d'avoir atteint ce plateau sans avoir jamais nourri aucune ambition personnelle. Ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas changé d'un poil en devenant président de la FM ».

Quelle serait la caractéristique de son mandat?

« C'est difficile... Je dirais que j'ai été à l'écoute de tous les membres de la fédération et que j'ai bien représenté mon secteur à l'intérieur comme à l'extérieur de la centrale. J'ai essayé d'être objectif tout le temps que j'ai occupé mes fonctions et je pars la tête haute. Là-dessus, je peux me compter satisfait ».

Pour Pierre Dupont, le plus frus-

trant, dans l'exercice de telles responsabilités, c'est de ne pas avoir assez de temps pour rencontrer les syndicats locaux. « T'es pogné par ta job à la semaine longue dans ton bureau, à écrire des lettres, répondre aux appels, etc. Mais, la fin de semaine, on te demande d'aller présider une assemblée d'élections dans un syndicat de quinze membres. Seulement la moitié des gars sont présents, mais t'as du fun quand même. C'est ça qui est le plus passionnant dans le mouvement, les membres de la base. Je trouvais ça reposant d'aller les rencontrer, dans toutes les circonstances ».

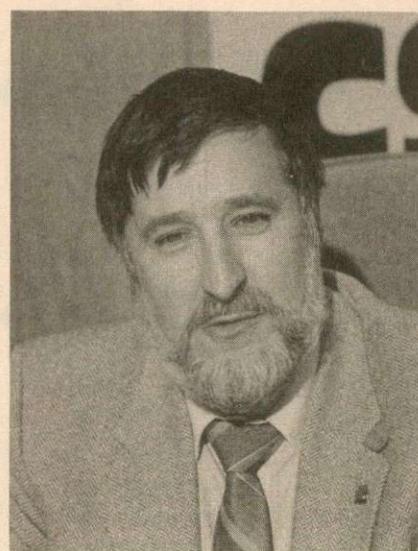
L'évolution du syndicalisme, depuis quelques années, l'inquiète un peu. « C'est rendu difficile de tenir des assemblées générales, aujourd'hui. Pourquoi? Je dirais que les gens ne vivent plus les mêmes rapports vis-à-vis leur travail. Et les boss se sont raffinés pas mal, aussi. Auparavant, les conditions de travail étaient telles que les revendications des travailleurs étaient fondées sur des choses très concrètes, très précises, parfois même émotives. La technologie moderne a amélioré les conditions de travail dans plusieurs cas. De plus, dans la société d'aujourd'hui, tu peux faire mille choses en-dehors de tes heures de travail alors qu'avant, à part le sport... Les gars chez-nous, par exemple, gagnent environ \$40,000 par année pour huit heures par jour. Alors, ils ont un peu plus les moyens de s'occuper à toutes sortes d'activités en-dehors du travail ».

Pierre Dupont constate également avec une certaine amertume que « l'égoïsme et l'individualisme se sont emparés des gens. C'est « chacun sa petite affaire », il n'y presque plus de sentiment collectif, sauf quand ils ont des problèmes jusque-là. C'est rendu que les jeunes qui entrent dans une usine veulent faire sauter l'ancienneté: c'est-y assez fort?! »

Il constate cependant que la nouvelle révolution technologique apporte

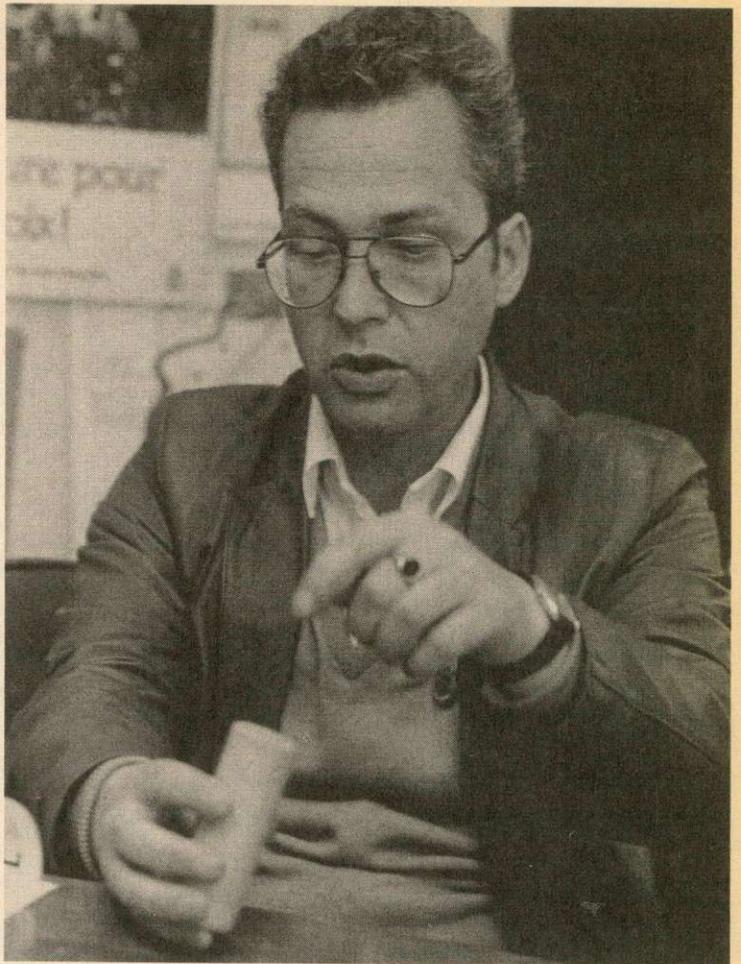
avec elle sa suite de nouveaux problèmes, dont le sentiment d'insécurité que vivent les travailleurs. « Tout le monde se garroche tête première sur les jobs », dit-il dans son langage coloré. « La société n'est malheureusement pas prête à assumer le recyclage des travailleurs: on leur montre la porte pour les remplacer par d'autres plus instruits. Le problème, c'est que les employeurs cherchent trop à adapter l'homme à la machine. Il va falloir que se produise une autre révolution, celle de l'adaptation de la machine à l'homme. Nous, nous sommes prêts à faire notre bout. Nous effectuons actuellement des recherches sur toute la question de la flexibilité et de la polyvalence. Mais une clause-type, là-dessus, ça se fait pas: c'est plus compliqué qu'une clause de congés fériés!!! »

**Propos recueillis par
Jean-Pierre Paré**

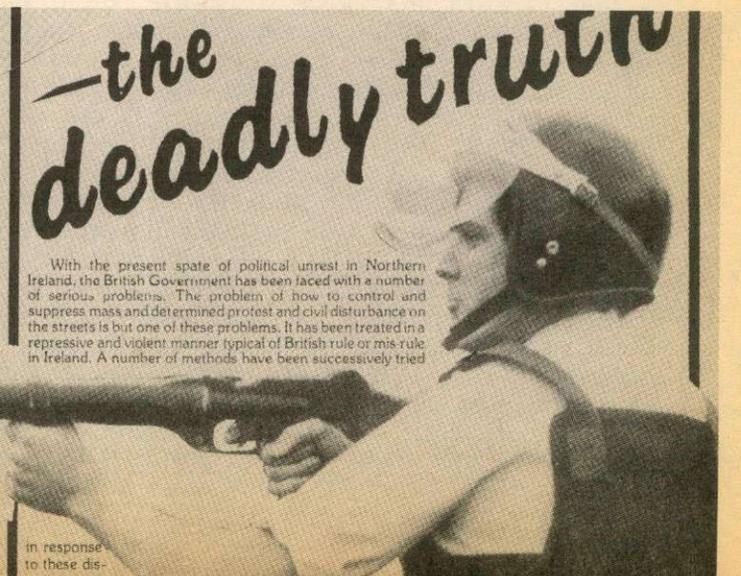


C'est Benoit Capistran que le congrès de la Fédération de la métallurgie a élu pour succéder à Pierre Dupont. Le nouveau président de la FM, qui compte 20,000 membres répartis dans 200 syndicats, est un travailleur de la compagnie Beloit de Sorel, à titre de commis à la réception. Membre de la CSN depuis 1964, il a été officier de son syndicat pendant dix ans (vice-président, puis président), ainsi que vice-président de la fédération et président de la « branche générale » depuis février 1984. Il est âgé de 43 ans.

Des balles de plastique qui tuent!



La CSN a récemment reçu Jim McCabe de Belfast, en Irlande du Nord, dont l'épouse a été tuée par une balle en plastique tirée par l'Armée britannique. Inventée par cette dernière en tant qu'arme «non mortelle» pour le contrôle des foules, elle a déjà tué 16 personnes en Irlande du Nord, dont sept enfants de moins de 15 ans. La balle a également provoqué des blessures graves (cécité, paralysie, etc.) chez plus de 200 personnes. Elle est maintenant employée par les forces de répression d'Afrique du Sud, du Chili et d'Israël et continue d'être utilisée en Irlande du Nord. M. McCabe représente une association de parents des victimes de cette arme meurtrière qui cherche à obtenir son abolition. Il demande à la CSN et aux organismes affiliés de faire pression en ce sens en écrivant à la Première ministre, Margaret Thatcher, au 10 Downing Street, Londres, Grande-Bretagne.



Le Premier mai au Chili

Un événement «anodin»

Cent mille manifestants à Santiago; des dizaines de milliers d'autres dans neuf autres centres régionaux; des attaques policières dans presque tous les endroits. Bilan partiel: 14 blessés nécessitant hospitalisation, dont trois par balles de la police, et 184 détenus. Peter Bakvis, adjoint à l'exécutif de la CSN, était sur les lieux.

Voilà un premier bilan anodin... tellement anodin que la plupart des journaux canadiens et américains n'en ont pas fait mention, préférant consacrer leurs reportages à des nouvelles en provenance de la Pologne, de la Corée du Sud et de la Place rouge de Moscou. Ce genre de violence est certes devenu presque habituel depuis les 14 ans et demi que le dictateur Pinochet règne en maître au Chili, comme l'est la violence moins visible de forcer le tiers des travailleuses et travailleurs chiliens à survivre avec un salaire minimum équivalant à 52 dollars canadiens par mois. Un salaire minimum qui, de surcroît, a perdu 40% de son pouvoir d'achat depuis 1981.

Moins anodin est le fait que trois fois plus de Chiliennes et Chiliens qu'en 1987 ont participé aux activités du Premier mai cette année et que les manifestants ont fait preuve d'unité exemplaire en dépit des divergences qui peuvent exister au sein de l'opposition au régime de Pinochet.

Les manifestations du Premier mai, organisées à travers le pays par le Comando Nacional de Trabajadores (CNT), une espèce de front commun permanent des principales organisations syndicales chiliennes, s'inscrivent dans un processus d'unification du mouvement syndical qui aboutira, en août 1988, au congrès de fondation de la Central Unitaria de Trabajadores (CUT). La création de la nouvelle CUT, une organisation qu'on veut combative, pluraliste et autonome face aux partis politiques, marquera la renaissance d'un mouvement syndical qui a dû se reconstruire entièrement après la dissolution par Pinochet, en 1973, de l'ancienne CUT, et l'assassinat, l'exil ou la détention de centaines de milliers de syndicalistes.

Il n'y a toujours que 12% des travailleuses et travailleurs chiliens qui sont syndiqués. On est loin des 30% d'avant le putsch de Pinochet, mais cela constitue un progrès énorme par rapport aux 8% de 1980. Les grèves sont de plus en plus fréquentes: en avril, l'ensemble des chemins de fer chiliens fut paralysé par une grève visant à empêcher la privatisation du réseau ferroviaire et des licenciements massifs.

Depuis octobre 1987, la CSN fournit un appui concret à la reconstruction du mouvement syndical chilien en soutenant des séminaires syndicaux régionaux tenus par la CNT en vue de la création de la nouvelle centrale unitaire. Déjà, neuf séminaires ont eu lieu et 13 autres le seront dans les prochains mois.

C'est au cours d'un séjour d'évaluation du projet CSN-CNT que le représentant de la CSN, invité à assister à la manifestation centrale à Santiago, a pu se rendre compte de l'ampleur de la mobilisation populaire au Chili. Un Premier mai dont on n'aurait jamais entendu parler s'il ne fallait compter que sur les agences de presse internationales.

Québec, Rimouski Coordination des négos dans six hôtels!

Six syndicats d'hôtels importants de Québec et de Rimouski, dont les 1,200 travailleuses et travailleurs sont membres de la Fédération du commerce (FC-CSN), se sont entendus pour uniformiser leurs conventions collectives et, conséquemment, déposer une plate-forme commune de négociations en sept points à leurs employeurs respectifs.

Les syndicats CSN de l'Auberge des Gouverneurs de Rimouski, de l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy, du Châteaubriand à Ste-Foy, du Château Mont Ste-Anne à Beaupré, du Hilton-Québec et du Holiday Inn centre-ville de Québec veulent, par une négociation simultanée et coordonnée, améliorer leurs conventions collectives à sept chapitres principaux: pourboires, congés de maladie, salarié-e-s à statut précaire, paye de vacances, assurances et fonds de pension, durée de la convention, et les salaires.

Les contrats de travail de ces groupes, composés à 60% de femmes, viennent à échéance chacun leur tour entre le 31 mai et le 31 décembre prochains.

Continuité

"Cette négociation s'inscrit dans la continuité de la grande négociation du printemps '87, à Montréal, qui réunissait les syndicats de 19 établissements regroupant 4,000 travailleuses et travailleurs", a expliqué la présidente de la Fédération du commerce (FC-CSN),

Lise Poulin, lors d'une conférence de presse à Québec.

"L'expérience de cette négociation nous a démontré que nous pouvions améliorer les conditions de vie et de travail de nos membres, tout en solutionnant des problèmes là où ils se présentaient. Nous souhaitons en faire autant à Québec et à Rimouski!", a-t-elle ajouté.

Pourboires

Dans le cadre de la chaîne négociation, les syndicats CSN de ces hôtels de prestige tenteront de faire reconnaître que les pourboires sont des revenus.

Pour atteindre cet objectif, ils demandent à leurs employeurs de verser la moyenne des pourboires touchés durant l'année sur différents bénéfices marginaux, tels les congés fériés, les congés sociaux, les congés de maladie et les vacances annuelles.

Avec la reconnaissance de ce principe, les gens à pourboires pourraient retirer un revenu qui s'apparente à leur revenu réel (salaire horaire plus pourboires) lors de la prise de ces congés.

Précaires

Les membres de ces syndicats CSN souhaitent améliorer grandement les conditions de vie et de travail des salariés à statut précaire. Aussi, ces employés exigent le droit aux mêmes bénéfices marginaux que leurs camarades possédant un statut d'employé régulier, ou encore le paiement d'indemnités compensatrices.

De plus, ils demandent des clauses leur permettant d'accéder plus facilement à des postes réguliers.

Il y a des différences importantes entre les salaires et les bénéfices marginaux des employées à statut précaire et ceux à statut régulier. Par exemple: un employé régulier affecté aux



De gauche à droite: Denis Breton (Château Mont Ste-Anne), Richard Watters (Holiday Inn centre-ville), Anne Gingras (Hilton Québec), Normand Cloutier (Auberge des Gouverneurs, Rimouski), Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, Jean-Pierre Dorion (Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy), Michel Jackson (Châteaubriand, Ste-Foy), Pierre Crépin, président du secteur restauration-hôtellerie de la région de Québec.

banquets, au Québec Hilton, reçoit 7.19\$ de l'heure, alors qu'un employé à statut précaire du même hôtel, affecté aussi aux banquets, touchera 6.58\$ de l'heure, soit \$0.61 l'heure de moins, pour les mêmes fonctions.

Spécifions que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en est un qui emploie plusieurs personnes sur appel, à temps partiel, ou encore pour une saison seulement. Si le nombre de précaires varie d'un hôtel à l'autre, on peut dire qu'il forme, en moyenne, le tiers du personnel, principalement des femmes qui oeuvrent comme préposées aux chambres ou serveuses.

Fonds de pension

Les assurances et les fonds de pension sont pour la plupart contrôlés par les employeurs, et cela même si les salariés contribuent à ces régimes. Les syndiqués de ces hôtels ont peu ou pas d'information sur la gestion de leur fonds de pension.

Aussi, ils voudraient signer des clauses leur garantissant de l'information sur ces régimes, ainsi que le droit de participer à leur administration. Avoir un droit

de regard sur ces régimes est important quand on pense qu'ils ont une influence sur le fait de prendre sa retraite à 65 ans ou à 60 ans, et qu'ils déterminent le niveau du fonds de pension.

Salaires

Pour une convention collective d'une durée de deux ans, et prenant fin le 30 juin 1990, les syndiqués revendiquent des hausses salariales de 8% par année. Le salaire horaire moyen passerait ainsi de 8.45\$ à 9.80\$ d'ici 1990.

Les syndiqués réclament également une augmentation du nombre de journées de maladie de 6 jours à 9 jours par année.



"Manoir Richelieu?... Connais pas"

C'est ce que pourraient laconiquement répondre les dirigeants de la compagnie Les Auberges du Gouverneur Inc qui, **conjointement** avec le Syndicat des travailleuses du Holiday Inn Place Dupuis, viennent de présenter au commissaire du travail une requête "pour constater la transmission des droits et obligations prévue à l'article 45 du Code du travail".

"La situation actuelle à l'hôtel de la Place Dupuis, sur le plan juridique, est absolument identique à celle qui prévalait au Manoir Richelieu lorsque Raymond Malenfant en a fait l'acquisition, explique la présidente Lise Poulin de la Fédération des employés de commerce de la CSN, elle-même employée de cet établissement. La grosse différence, c'est que les nouveaux gestionnaires de Place Dupuis ont choisi, eux, de respecter le Code du travail et les droits des travailleuses de l'hôtel".

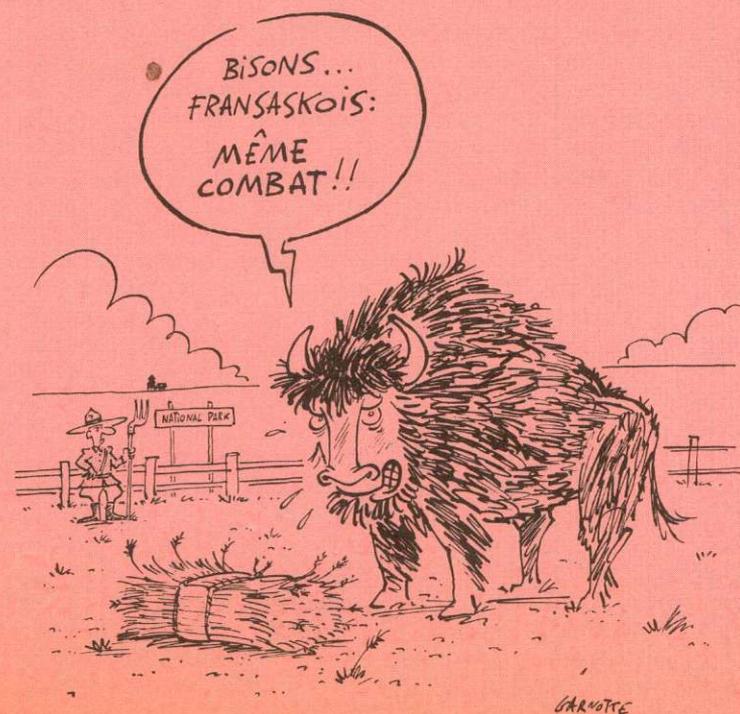
En effet, des transactions récentes entre, d'une part, les propriétaires de l'édifice de la rue Saint-Hubert, la Société immobilière Trans-

Québec, Atlific Inc. et la compagnie Les Auberges du Gouverneur d'autre part, ont résulté en un changement de gestionnaires des opérations hôtelières de la Place Dupuis à compter de ce premier mai 1988. Avant même l'entrée en vigueur officielle de ce changement, les nouveaux gestionnaires, Les Auberges du Gouverneur, ont rencontré les représentants du syndicat pour négocier et signer une requête conjointe par laquelle ils reconnaissent dans leur totalité les droits et obligations contenus dans la convention collective existante envers les employés, tel que le prévoit l'article 45 du Code du travail sur la portée duquel la Cour suprême du Canada doit bientôt se prononcer.

"C'est encore une fois la preuve que lorsqu'on a affaire à un employeur parlable et respectueux des travailleurs, il n'y a pas de problèmes à s'entendre avec nous", souligne la présidente de la Fédération, qui rappelle également que des dizaines de syndicats CSN de l'hôtellerie signent chaque année des conventions collectives sans que cela ne donne lieu à un conflit.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Place Dupuis compte 200 membres. Il est affilié à la CSN depuis 1981.

ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION :



Garderies Une intervention remarquée

Les travailleuses de garderies affiliées à la FAS-CSN ont fait une intervention particulièrement remarquée, lors de l'allocution de la ministre de la Condition féminine et responsable du dossier des garderies, Mme Monique Gagnon-Tremblay, au Salon de la famille, le 5 mai dernier au Vélodrome.

Pendant que la ministre débutait son petit discours, les travailleuses sont entrées silencieusement dans la salle et ont sorti des pancartes qui, une fois placées dans le bon ordre, affichaient un message non équivoque: "Cause toujours Monique!, bla, bla".

Les travailleuses des garderies FAS-CSN voulaient ainsi montrer que les préoccupations de la ministre Gagnon-Tremblay sont loin du dossier des garderies et manifester leur mécontentement face à son attitude dans la négociation qui a débuté en décembre dernier et qui n'a apporté aucun progrès significatif jusqu'à maintenant.

Cette négociation porte sur trois points: la reconnaissance de l'expérience des travailleuses et la formation académique qu'exige l'Office des services de garde à l'enfance, le régime d'assurances et le congé de maternité.

L'OSGE exige, à compter d'octobre prochain, qu'une personne sur trois dans une garderie possède un DEC en techniques de garde et qu'il y ait toujours une personne diplômée sur place. La FAS-CSN est contre une telle mesure qui ne reconnaît pas l'expérience de travail pratique des employées, de plus de 10 ans dans certains cas.

AVIS IMPORTANT

Ce numéro 275 de NOUVELLES CSN est notre dernière édition avant le départ pour le Congrès du 6 juin, puis pour les vacances. Nous serons de retour à la "reprise" de septembre.

D'ici là, l'équipe souhaite à ses fidèles lecteurs et lectrices, et en particulier à ceux qui assument la responsabilité de la distribution du journal dans les syndicats locaux, de

BONNES VACANCES!

Ste-Justine Une entente est signée

Après plus de trois semaines d'occupation et de moyens de pression (voir le numéro 274 de NOUVELLES CSN), les infirmières et les employés de l'Hôpital Sainte-Justine, regroupés au sein de deux syndicats FAS-CSN, ont signé une entente avec la direction de l'établissement, le 6 mai dernier, prévoyant la réouverture de l'unité 6-2 de neuro-chirurgie.

Selon le libellé de l'entente, la réouverture est rétroactive au 10 avril, ce qui signifie que le personnel affecté à cette unité conserve tous ses droits et avantages et ne subira aucune coupure de salaires.

En outre, l'entente prévoit la formation d'un comité patronal-syndical qui siègera à compter de juin prochain et qui aura pour mandat de recevoir et de discuter tout projet de réorganisation des services, de rationalisation de lits et de gestion de postes.

Pas de mesures disciplinaires

L'employeur s'est aussi engagé à ne prendre aucune mesure disciplinaire, administrative ou autre à l'endroit des syndiqué-e-s ou des syndicats à la suite des moyens de pression utilisés au cours du conflit qui a débuté le 10 avril dernier.

Par cette entente, les syndiquées ont réussi à faire respecter leur convention collective par la direction, dont la clause 14.09, qui prévoit un préavis de six mois sur les fermetures ou fusions de services.

Or, l'employeur a déjà signifié formellement, le 10 avril dernier, son intention de fermer l'unité 6-2 le 10 octobre prochain. A moins qu'il ne change d'avis à ce moment, il y a donc de fortes possibilités qu'à cette date, le seul hôpital francophone pour enfants du Québec qui, de surcroît, reçoit sa clientèle de tous les hôpitaux de la province, ne soit plus en mesure d'offrir des services en neuro-chirurgie dans une unité spécialement aménagée à cet effet.

Iles-de-la- Madeleine Mines Seleine: CSN!

Les 152 travailleurs des Mines Seleine aux Iles-de-la-Madeleine ont adhéré majoritairement à la Confédération des syndicats nationaux et à sa Fédération de la métallurgie.

Leur convention collective vient à échéance le premier juillet prochain.

La CSN aux Iles

Ils ont choisi la CSN en particulier pour ses services de négociations et ses services régionaux.

Les membres de la CSN de cette région éloignée ont en effet droit aux services permanents d'un conseiller syndical en poste au bureau de la centrale à Cap-aux-Meules.

Avec l'arrivée de ces 152 nouveaux membres, la CSN représente maintenant quelque 750 syndiqués aux Iles-de-la-Madeleine. Ceux

de deux boulangeries, du centre hospitalier de Cap-aux-Meules, du Centre local des services communautaires (CLSC), de la construction, de la Coop, du Magasin Continental, d'un magasin Pharmaprix, de la commission scolaire, ainsi que les employées de soutien et les enseignants du Campus des Iles (Cegep Gaspé-Les Iles).

Vente

A la fin de mars dernier, les ministres délégués à la Privatisation et aux Mines, MM. Pierre Fortier et Raymond Savoie, ont annoncé que leur gouvernement vendait la mine de sel au coût de \$35 millions à la compagnie américaine Morton Thiokol.

Lors de la transaction, cette compagnie s'est engagée à poursuivre les activités des mines Seleine pendant au moins dix ans. Ces mines sont spécialisées dans le sel de déglacage.

La multinationale, dont le siège social est à Chicago, opère également Canadian Salt (sel Windsor).

Le droit à la réadaptation professionnelle

Le droit à la réadaptation constitue l'un des piliers de la loi en matière de risques professionnels. La Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP) est en vigueur depuis le 19 août 1985; elle forme le nouveau cadre de l'action gouvernementale en matière d'accident de travail. Mais quelle est l'étendue de la couverture assurée par la CSST pour la réadaptation?

Actuellement, la CSST impose son interprétation de l'article 145. Cet article établit clairement que le droit à la réadaptation existe dès lors qu'il y a présence d'une atteinte permanente, c'est-à-dire un pourcentage d'incapacité physique ou psychique. Pourtant, la

CSST exige qu'il existe, en plus, des limitations professionnelles.

Le sens à donner à cet article est loin d'avoir été clarifié par la Commission d'appel. D'une part, nous retrouvons la décision du commissaire Dubois (01897-61-8701) à l'effet que le droit à la réadaptation existe exclusivement pour celles et ceux qui ont une atteinte permanente reconnue et, à la condition que cette atteinte se traduise par une limitation fonctionnelle. Il est à noter que la position du commissaire Dubois est en tout point conforme à celle de la CSST.

D'autre part, nous retrouvons le commissaire Roy qui exprime l'avis (01462-60-8612) que la présence de l'atteinte permanente est une condition suffisante pour établir le droit à la réadaptation, sans égard à une limitation fonctionnelle ou pas. Les commissaires Dubois et

Roy se contredisent totalement.

Pour le premier, le droit à la réadaptation n'existe que dans la mesure où le travailleur prouve: 1) qu'il y a des limitations fonctionnelles rattachées à l'atteinte permanente provoquée par l'accident ou la maladie dont il a été victime; 2) que ces limitations l'empêchent de faire le travail qu'il occupait au moment où il a déclaré la lésion professionnelle.

Pour le second, ce n'est pas le besoin qui fonde le droit à la réadaptation, mais simplement la présence d'une atteinte permanente.

Dans le premier cas, le droit à la réadaptation est relatif à l'appréciation des médecins et des agents de la CSST. Dans le second cas, le droit à la réadaptation est un absolu. En bout de ligne, avec la décision du commissaire Dubois, nous voyons réapparaître le pouvoir dis-

crétionnaire de la CSST en réadaptation.

Pourtant, il n'existe que deux interprétations possibles de l'article 145 et aucune n'inclut la notion de limitations fonctionnelles.

La CSST prétend que la présence d'une atteinte permanente avec limitations fonctionnelles est la condition nécessaire pour avoir accès au service de la réadaptation. Au contraire, nous prétendons que la seule présence d'une atteinte permanente entraîne automatiquement ce droit, ce qui est confirmé par le jugement rendu par le commissaire Roy.

Notre interprétation signifie que la présence d'une atteinte permanente n'est pas le seul facteur qui entraîne le droit à la réadaptation, mais si tel est le cas, alors le droit d'accès est automatique.

Robert Bronsard
FATA 271-0901

Québec Une grève pour la sécurité d'emploi

Les quelque 350 travailleuses et travailleurs des Industries Valcartier (IVI), dans la région de Québec, ont déclenché la grève, le 6 avril dernier. Ce conflit porte, pour l'essentiel, sur la volonté des salariés de conserver leur emploi, et de protéger les possibilités d'améliorer leur sort par un système de promotion interne qui repose avant tout sur le respect de l'ancienneté.

De son côté, la compagnie IVI - une succursale du groupe SNC - vise à débâter l'ensemble des clauses touchant la sécurité d'emploi en demandant des reculs sur toutes les clauses se rattachant à ce sujet, et plus particulièrement l'ancienneté, la sous-traitance et les pré-requis dans les cas d'affichage de postes.

"Ce conflit n'a pas pour origine les questions salariales, qui sont souvent la pierre d'achoppement dans la négociation d'une convention collective. Ce qui est visé par IVI et le groupe SNC, c'est le coeur de notre convention collective: la sécurité d'emploi".

C'est ce qu'a déclaré à Nouvelles CSN le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'IVI, André Cloutier.

La dernière rencontre de négociation remonte au 13 avril. Malgré la présence d'un conciliateur dans ce dossier depuis près de quatre mois - en l'occurrence, M. Raynald Brassard - il n'y a pas de déblocage en vue, et aucune autre rencontre est prévue.

Pourtant, le vice-président de la compagnie IVI, M. Yvon Lafontaine, un ancien cadre de la compagnie Expro de Valleyfield, affirmait au début d'avril que "l'objectif de la compagnie était d'en arriver le plus

rapidement possible à un règlement raisonnable".

Or, à la table de négociations, le négociateur patronal, tout en affirmant que le coeur du conflit provient de l'ensemble des clauses concernant la sécurité d'emploi, a refusé d'en discuter. Il s'est limité à présenter une offre globale qui comprend des reculs inacceptables pour les travailleuses et travailleurs.

Des problèmes à régler

Ceux-ci sont conscients des problèmes de mouvement de personnel qui existent à l'intérieur de l'usine. Plusieurs d'entre eux en subissent d'ailleurs les conséquences, particulièrement en regard du respect de l'ancienneté.

L'assemblée syndicale avait donc mis de l'avant des propositions sérieuses qui permettraient de régler une grande partie des problèmes à l'intérieur de l'usine. L'ensemble de ces propositions fut d'ailleurs déposé dès le 25 septembre dernier.

De son côté, la partie patronale a continuellement refusé de discuter des propositions syndicales, pour finalement faire connaître ses intentions le 16 mars seulement, sous la forme d'une offre de proposition globale de règlement.

La dite "offre globale" fut refusée à plus de 80 pour cent par les travailleuses et les travailleurs d'IVI. Lors de cette assemblée, il y a eu un vote d'appui, allant jusqu'à la grève, à 91 pour cent.

Dans des rencontres subséquentes, le syndicat a soumis une contre-proposition, mais encore là, il y a eu un refus par les représentants de la partie patronale d'en discuter.

La pierre d'achoppement dans ce conflit réside dans le refus de négocier de bonne foi de la part de la compagnie IVI. Comme le déclarait le président du syndicat: "C'est une chose que d'avoir un salaire, c'en est une autre que d'avoir la sécurité d'emploi nécessaire pour pouvoir le toucher".



Une mani-fête aux emblèmes chinois

Cent trente membres du Syndicat professionnel des acupunctrices et des acupuncteurs du Québec ont manifesté, le 4 mai dernier, au Palais des congrès de Montréal, où se tenaient des examens de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. L'objectif: sensibiliser la population et démontrer au gouvernement qu'il doit changer la législation qui tient les acupunctrices et les acupuncteurs, de même que tous ceux qui recourent à leurs services, sous la tutelle des médecins.

Pour le SPAAQ-CSN, dont les membres sont des travailleurs autonomes, isolés les uns des autres et oeuvrant dans leur clinique respective, cette première action collective est un franc succès. Les membres du SPAAQ-CSN ont respecté le mot d'ordre lancé par leur syndicat de ne pas se présenter aux examens de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Le SPAAQ-CSN revendique auprès du gouvernement, entre autres, l'autonomie et la reconnaissance professionnelles. Cette absence aux examens signifiait clairement que les acupuncteurs refusent de voir leur profession évaluée par une autre profession qui n'a rien de commun avec la leur.

Québec

Des scellés à la salle de triage!

Le président du syndicat regroupant les 276 travailleurs et travailleuses de la buanderie Partagec de Québec (FAS-CSN), Jean Bédard, a exigé que les responsables de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) renversent la décision d'un de ses enquêteurs et, conséquemment, apposent les scellés à la salle de triage, le temps de la décontaminer et de prendre des mesures sécuritaires pour les employés et pour la population.

Le président du syndicat a aussi invité la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, à s'assurer que la CSST et Partagec agissent de façon à préserver la santé et la sécurité des employés et des bénéficiaires de 38 établissements de la région de Québec desservis par cette buanderie.

Hépatite

Après avoir appris qu'un de leurs camarades avait été hospitalisé d'urgence à cause d'une hépatite B (affection inflammatoire du foie) d'origine professionnelle, les employés de la salle de triage affectés au quart de travail du soir

avaient décidé, le 7 avril, d'exercer un droit de refus d'oeuvrer dans des conditions dangereuses. Mais, après avoir consulté les deux parties, l'enquêteur de la CSST, M. Michel Bolduc, a jugé que ce droit n'était pas justifié et il leur a ordonné de reprendre le travail le soir même. Un deuxième cas identique s'est déclaré quelques jours plus tard.

Une demande fondée

Accompagné de Claude Mainville, un ingénieur du Service de génie industriel de la CSN, le président du syndicat a expliqué qu'au moins trois facteurs ont incité son syndicat à lancer ce pressant appel à la CSST. Tout d'abord, le rapport d'un médecin du Département de santé communautaire (DSC) St-Sacrement, M. Henri Prud'homme, établit que les travailleurs et travailleuses de la salle de triage, en manipulant du linge "souillé" et "contaminé", sont exposés à des dangers de maladies infectieuses.

Ensuite, l'examen du système de ventilation amène le syndicat à conclure que l'arrêt fréquent de ce système, pour des raisons d'économie, ainsi que son état d'entretien et sa conception, empêchent l'évacuation complète des contaminants.

Enfin, le syndicat, "sans être alarmiste", craint non

seulement pour la santé des travailleurs et des travailleuses de la buanderie, mais également pour celle des bénéficiaires des 38 centres hospitaliers de la région de Québec desservis par Partagec. Il faut savoir qu'il y a un mélange du linge souillé et contaminé, et cela contrairement aux normes prévues. Et dans ce linge, on retrouve parfois des bouts de chair, des seringues, des scalpels, du sang, des excréments, etc... De plus, le linge retourné aux 38 établissements, l'est dans le même camion qui l'a apporté...

Le syndicat a revendiqué cette intervention «extraordinaire» de la CSST, car recourir à la procédure normale (Bureau de révision et par la suite, à la Commission d'appel de la CSST), ferait en sorte qu'on ne pourrait pas régler la situation avant douze mois, voire vingt-quatre mois.



Présidente de la FEESP

C'est Ginette Guérin qui a été élue par le récent Conseil fédéral de la FEESP pour remplacer la présidente démissionnaire Francine Chaput. Ginette, qui est secrétaire de direction à la Commission scolaire de Valleyfield, était présidente du secteur scolaire (10,000 membres) de cette fédération depuis cinq ans. Elle a fait partie du comité de négociation de ce secteur pendant huit ans. Elle milite à la CSN à divers titres depuis le début des années 1970.

Un CSSMM très ... occupé

Le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) a reçu une visite plutôt inattendue, le 27 avril dernier...

En effet, la Coalition "SCRAP PARADIS" avait organisé une occupation des lieux pour faire pression sur le premier ministre Bourassa, afin qu'il intervienne pour bloquer le projet de réforme de l'aide sociale proposée par son ministre du Travail et de la

Sécurité du revenu.

Une soixantaine de personnes s'étaient donc donné rendez-vous pour participer à l'occupation qui a duré plus d'une journée. Et dans la soirée, une soixantaine d'autres personnes se sont ajoutées au groupe. Nathalie Moreau, la responsable du comité des jeunes CSN, a participé à l'occupation, et nous en livre le témoignage suivant:

"La force de l'attaque du ministre Paradis contre les assistés sociaux exige une riposte continue des groupes qui doivent défendre nos acquis.

"Le projet du ministre

Paradis représente un danger évident, non seulement pour les bénéficiaires de l'aide sociale, mais également pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs à faible revenu. Quand on sait que 50 pour cent des jeunes travaillent au salaire minimum, on peut aisément deviner qu'ils seront les premiers touchés. C'est pourquoi cette réforme, en fin de compte, touche tout le monde.

"Après l'aide sociale, ce sera quoi? Le chômage? Il est temps de faire savoir au ministre que nous n'acceptons pas qu'il sabre dans les acquis chèrement gagnés.

"Le mouvement d'opposition à la réforme Paradis prend de plus en plus d'ampleur. Une table de concertation s'est créée autour de plusieurs groupes populaires, syndicaux, d'assistés sociaux, etc, et cette coalition se charge d'organiser des actions nationales comme la manifestation du 16 avril et la journée d'action prévue pour le 30 mai.

"En plus de cette concertation, chaque groupe intervient à sa façon, mais il est important d'assurer une continuité pour que le ministre n'oublie pas l'ampleur de l'opposition".

Tring-Jonction Un employeur gourmand

Le propriétaire de la compagnie Fibre de verre moderne de Tring Jonction, en Beauce, M. Placide Poulin, est vraiment gourmand.

Après que les soixante-dix-huit travailleurs eurent accepté d'investir dans l'entreprise, cet homme d'affaires, imperturbable (...), leur a demandé des réductions salariales.

Face à ces exigences, qui constituent le coeur du litige entre les deux parties, les syndiqués ont déclenché la grève générale, le 25 avril dernier.

Il faut aussi savoir que soixante-quinze pour cent

des syndiqués de cette entreprise sont payés à la pièce.

Arrestations

Depuis le tout début, ce conflit a été ponctué de divers incidents.

Ainsi, le 10 mai, la Sûreté du Québec a arrêté trois grévistes sur la ligne de piquetage.

Auparavant, le 3 mai au matin, un gréviste a été heurté par un véhicule de la S.Q. Après cet événement, une douzaine d'agents des détachements de la S.Q. de St-Joseph de Beauce et de Thetford-Mines ont procédé à l'arrestation de cinq travailleurs. Le travailleur qui s'est fait tamponner a été transporté à l'hôpital de St-Georges de Beauce, où on a constaté qu'il n'avait pas de fractures et qu'il s'en sortait avec des contusions.

Construction Pour créer 7,000 emplois

La CSN-Construction a déposé au Comité Sexton un mémoire comprenant une série de mesures pouvant créer au moins 7,000 emplois dans l'industrie de la construction.

Pour créer des nouveaux emplois dans cette industrie et stabiliser le revenu du travailleur, la CSN-Construction recommande: la réduction de la semaine normale de travail de 40 heures à 37h30 sans perte de salaire, de droits et d'avantages; la diminution de 50% du temps supplémentaire; l'augmentation du nombre de journées fériées de 7 jours à 10 jours; l'instauration d'une politique diversifiée de congés; la retraite normale à partir de 55 ans; et que des mesures anti-cycliques, telles que des subventions à la rénovation, soient proposées par le gouvernement.

De plus, la CSN-Construction a porté à l'attention de ce comité d'étude ses principales recommandations pour enrayer le travail au noir, l'un des éléments importants de l'instabilité

d'emploi que vivent les syndiqués de la construction.

5,000 emplois

A l'occasion d'une rencontre de presse à l'issue des travaux du Comité Sexton, le secrétaire-général de la CSN, Michel Gauthier, a soutenu que "la réduction de la semaine de travail de 2h30 par semaine permettra, en payant la période de repas de 1/2 heure par jour, de créer dans l'industrie plus de 5,000 emplois, tout en contribuant à une amélioration des conditions de vie et de travail".

Quant à la diminution de 50% du temps supplémentaire, une telle mesure aurait permis, pour la seule année 1986, de créer au minimum 1,463 emplois.

Selon des données émanant de la Commission de la construction du Québec (CCQ), sur 87,200,000 heures travaillées en 1986, 2,900,000 heures ont été effectuées en temps supplémentaire. En considérant que pour cette année-là, chaque syndiqué a travaillé en moyenne 991 heures, on en arrive à la conclusion qu'en réduisant de 50% le temps supplémentaire "connu", au moins 1,463 emplois auraient pu être générés de cette façon.



Un Premier mai en famille

Malgré une température maussade et une journée froide, quelque 4,000 à 5,000 personnes ont passé au site du Vieux Port de Montréal, le dimanche premier mai, pour assister aux différents événements entourant la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses.

Pour la première fois depuis plusieurs années, cette journée a emprunté la formule de la fête familiale et du pique-nique.

Ainsi, sous les chapiteaux érigés par les responsables de la journée, le public a pu assister au monologue de Denise Guénette et aux concerts de "La Bande Magnétique" et de "Praxis", dont les spectacles portaient notamment sur le thème retenu cette année, "De vrais emplois pour tout le monde".

Le mémoire explique aussi qu'une réduction des heures travaillées est souhaitable pour atteindre une baisse du nombre d'accidents de travail. Selon une étude de la CCQ, "l'augmentation et la gravité des accidents de travail sont reliées au nombre d'heures travaillées et on a enregistré un niveau accru d'accidents chez les travailleurs ayant fait plus d'heures".

Vacances

Le décret régissant les relations de travail dans l'industrie de la construction ne prévoyant que 7 jours fériés par année et les diverses formes de congés étant très peu développées dans ce secteur, la CSN-Construction met de l'avant l'augmentation à 10 jours par année des journées fériées et propose l'instauration d'une politique diversifiée de congés: congés parentaux (maternité-paternité), congés-éducation, de formation générale, de formation professionnelle et syndicale.

Sag-Lac Première convention

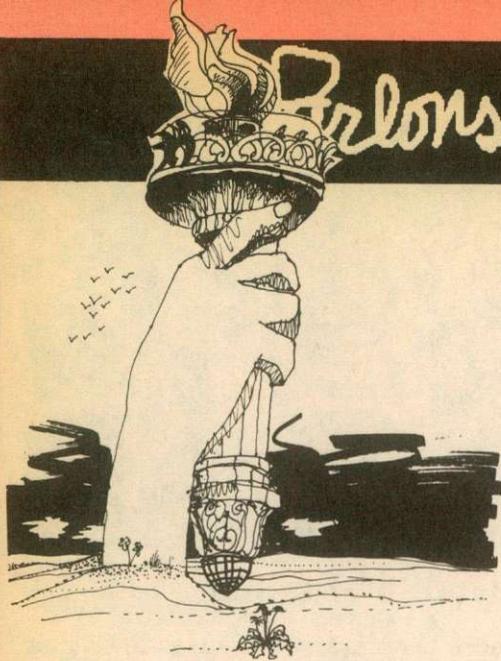
Le Syndicat des employés de commerce et de bureau de Chicoutimi de Les systèmes d'alarme protective Inc. (CSN) vient de signer sa première convention collective.

Cette compagnie d'installation de systèmes d'alarme est la plus importante au Saguenay-Lac Saint-Jean et la première où et les travailleurs sont syndiqués à la CSN.

D'une durée de trois ans, cette convention couvre une vingtaine d'employés: les téléphonistes, les techniciens, les installateurs et les commis.

Ce premier contrat de travail assure une protection syndicale, l'ancienneté, les congés fériés, les congés de maladie, une assurance-groupe, des vacances, des augmentations de salaires, etc.

Brelons médias, ça presse!



La liberté selon Saint-Michel et l'information selon Jean-Louis

par Jacques Guay



De plus en plus préoccupés de vendre des clientèles aux annonceurs plutôt que d'informer leurs lecteurs, les grands médias préfèrent avoir à leur tête des spécialistes du management et du marketing.

Cette opinion n'est pas mienne, mais celle d'un grand journaliste de ce siècle, M. Jean-Louis Gagnon, qui se confiait à Pierre Gravel de *La Presse*, lors du lancement aux éditions La Presse du deuxième tome de ses mémoires, *Les dangers de la vertu*.

Au moment d'écrire ce texte, je n'ai pas encore lu le livre, mais je n'hésite pas à le recommander, ayant lu le premier, *Les Apostasies*, et connaissant l'homme, son style et l'apport énorme que fut le sien au journalisme québécois.

Les propos cités ci-haut et parus le 26 mars étaient en quelque sorte prémonitoires. Ayant, quelques semaines plus tard, à choisir entre un journaliste, un vrai, et un vendeur d'image, dont la carrière s'étend de la Sûreté du Québec à *La Presse* en passant par les Expos, *La Presse* a choisi le Roger D. Landry.

Le plus extraordinaire, dans l'aventure, c'est qu'après avoir reçu l'appui de tous ses collègues, y compris celui de leur syndicat, le proscrit Michel Roy ait choisi, en partant, de rendre hommage en éditorial à celui qui l'a forcé à démissionner, M. Landry, et à celui qui n'est pas intervenu, Paul Desmarais:

«...ces deux hommes avec lesquels il me sera toujours agréable de collaborer.»

Le titre de ce dernier éditorial de M. Roy est tout aussi étonnant: Liberté. Tout comme son dernier paragraphe où M. Roy cite un poème de Paul Eluard, poème écrit, le rappelle-t-il, dans la France «enchaînée» de 1942:

«sur mes cahiers d'écolier, sur mon pupitre et les arbres, sur le sable et la neige... j'écris ton nom: liberté»

Était-ce une façon pour Michel Roy de souligner que la liberté est désormais menacée à *La Presse* et a-t-il commis ces lignes en guise d'épithète?

Un à qui, cependant, on ne pourra jamais reprocher d'avoir été obscur, c'est bien M. Jean-Louis Gagnon, qui a toujours parlé haut, fort et clairement.

Journaliste et syndicaliste à CKAC, c'est lui qui, après la grève de 1958, a dépoussiéré *La Presse* avant de donner son chant du cygne – mais quel chant! – avec *Le Nouveau Journal*, en 1962.

Aussi vert sur le plan journalistique à 75 ans qu'il l'était à l'époque, il croit toujours que «le journal est le livre du peuple».

Mais il souligne avec regret:

«Je suis bien forcé d'observer qu'on (le public) lui offre de moins en moins de matière à lire et qu'on se préoccupe plus de le distraire que de l'informer.»

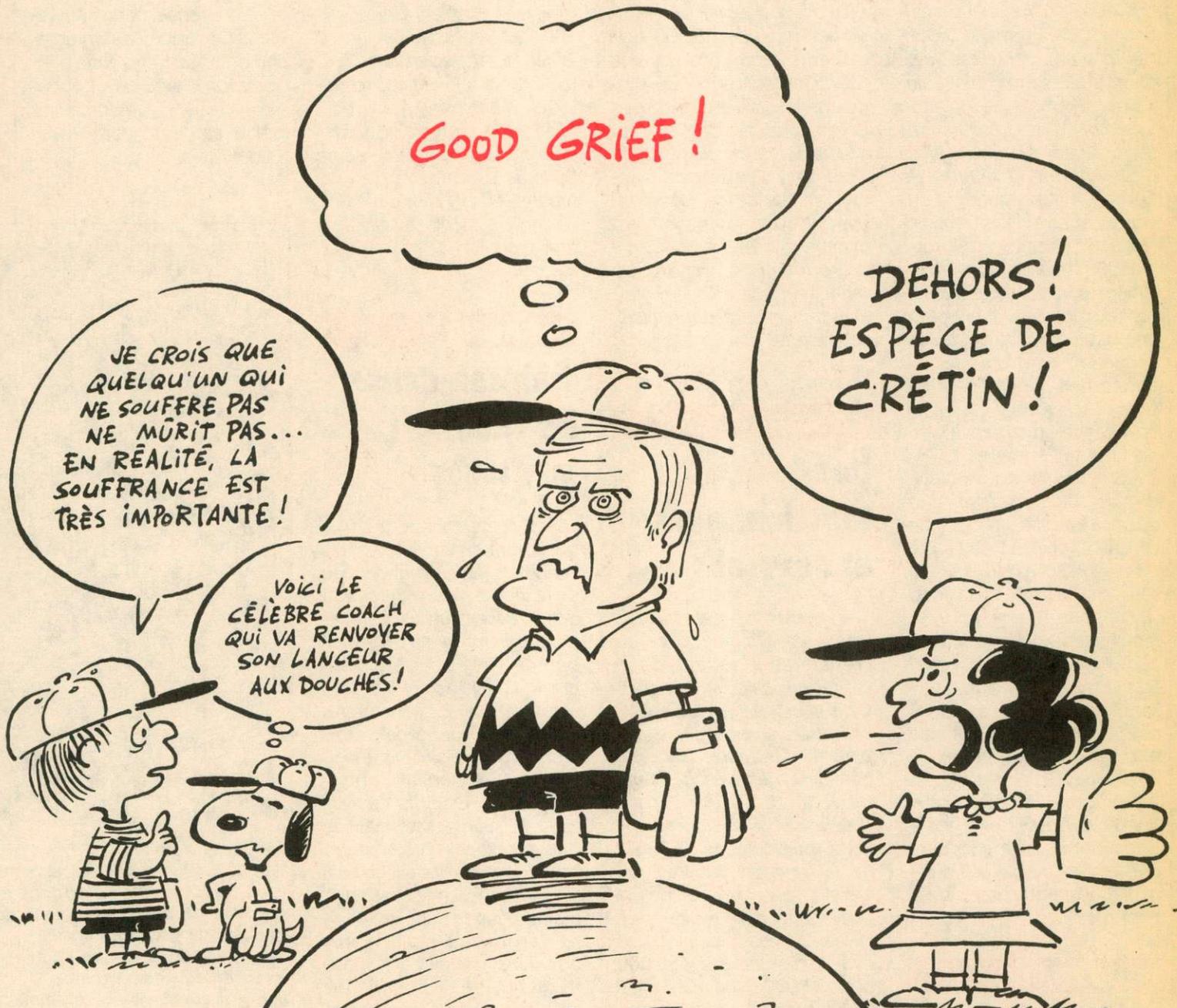
Aux journaux tabloïd, M. Gagnon reproche, notamment, d'être plus populiste que populaire et à ceux de grand format, d'avoir privilégié les «columnists» aux reporters. Avec comme résultat qu'on retrouve de moins en moins de grands reporters en mesure de fouiller des dossiers en profondeur.

M. Gagnon aurait pu ajouter, et peut-être l'a-t-il fait sans qu'on le cite là-dessus, que les grands reportages n'intéressent les responsables des médias qu'en autant qu'ils sont accrocheurs et que les médias, sans cesse à la recherche des modes, ne se soucient pas d'exercer un suivi, même lorsqu'ils ont publié des dossiers chocs.

Un jour, on s'intéresse aux Turcs, le lendemain, aux enfants handicapés et à leurs familles. Ou aux sans-foyers, parce que c'est l'année. Un sujet chasse l'autre même lorsqu'il n'y a rien de changé et encore matière à information. Quand ce ne serait que pour souligner, justement que rien ne change. Ainsi, on ressort périodiquement la question des urgences dans les hôpitaux et on augmente le tirage avec des témoignages émouvants assortis de photos dramatiques. Devant l'orage, les politiciens baissent la tête et attendent que ça cesse en espérant que demain, une autre crise, ailleurs, fera les manchettes.

Dans nos médias de l'éphémère, tout passe comme le mot liberté écrit sur le sable dont parlait Michel Roy. Il ne reste que les profits.

L'ÉQUIPE DU "BON VIEUX JOHN TURNER"



GOOD GRIEF!

DEHORS!
ESPÈCE DE
CRÉTIN!

JE CROIS QUE
QUELQU'UN QUI
NE SOUFFRE PAS
NE MÛRIT PAS...
EN RÉALITÉ, LA
SOUFFRANCE EST
TRÈS IMPORTANTE!

VOICI LE
CÉLÈBRE COACH
QUI VA RENVOYER
SON LANCEUR
AUX DOUCHES!

GARNOTTE
(D'APRÈS SCHULTZ)

LE MONDE

Tout le pouvoir aux travailleurs

La classe ouvrière serait-elle en train de s'emparer des leviers économiques dans les pays industriellement avancés? Bien malin qui pourrait répondre à cette question. Reste pourtant qu'une réalité économique étonnante se profile devant nous. Aux États-Unis, quelque neuf millions de travailleurs possèdent des actions dans 9,000 compagnies. Et la formule coopérative vient à la rescousse d'industries condamnées; ainsi, par exemple, la Weiston Steel de West Virginia fut rachetée par ses employé(e)s pour écarter la faillite. En Europe, l'appropriation ouvrière est solidement implantée. En Italie, quelque 140,000 travailleurs, principalement dans le secteur de la construction, fonctionnent sur une base coopérative. En Espagne, au nord du pays, 80 entreprises sont gérées par ceux et celles qui y travaillent. En Grande-Bretagne, la terrible crise qui a sévi de 1978 à 1983 a permis aux employés de prendre possession d'industries en difficulté. La France, enfin, compte 1,400 entreprises possédées et gérées par ceux et celles qui y travaillent.

Il apparaît que ce vaste mouvement d'appropriation, partielle ou intégrale, contribue positivement à la bonne santé de l'économie; selon une étude rendue publique par le National Center for Employees Ownership, basé à Washington, les compagnies qui se sont ouvertes à la participation ouvrière ont connu une croissance de 5% supérieure aux entreprises traditionnelles.

AUSTRALIE

La grande union

Avec 46% de travailleurs syndiqués (3,2 millions de membres pour 7 millions de salariés) le mouvement ou-

vrier australien a su accumuler au fil des ans des gains sociaux importants. Comme cet accord conclu en 1983 avec le gouvernement où, contre une acceptation de modérer les revendications salariales, les dirigeants politiques se sont engagés à réduire le chômage (10,8 à 7,8 en cinq ans), à augmenter les allocations d'aide pour les plus démunis et à réduire l'impôt sur le revenu. Mais le souci d'efficacité semble habiter les leaders syndicaux de cette île-continent. Ainsi, pour mieux affronter les quelque 60,000 employeurs regroupés dans la CAI (Confédération de l'industrie australienne), Simon Crean, président de l'ACTU (Australian Council of Trade Unions - 2,5 millions de membres), a décidé de lancer un plan de fusion des syndicats membres. «Ce processus de regroupement prendra du temps, a déclaré Crean, mais il est nécessaire pour mieux coordonner nos forces».

CANADA

Des fonctionnaires et des scabs

«Si nous ne réalisons pas une percée significative au chapitre de la sécurité d'emploi et des gains appréciables dans la prochaine convention collective, comme par exemple une assurance santé entièrement défrayée par l'employeur, la grève risque d'éclater» a déclaré Daryl Bean, président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, au terme de la convention qui s'est tenue à Halifax dans la semaine du 18 avril. Actuellement, 150,000 des 231,000 syndiqué(e)s de l'Alliance sont en négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Dans les années récentes, quelque 10,000 emplois ont été supprimés par le gouvernement dans la fonction publi-

que et un plan est à l'étude pour en abolir 15,000 autres d'ici 1991. La dernière grève importante de l'Alliance remonte à 1980; quelque 50,000 employé(e)s de bureau avaient alors débrayé.

L'Ontario, on le sait, ne s'est pas dotée d'une loi anti-briseurs de grève, et la compagnie Dow Chemical, à Sarnia, en profite allègrement. Le 24 avril dernier, le fabricant de produits chimiques a donc remplacé les 720 syndiqués membres de la Energy and Chemical Workers Union par 600 scabs, après qu'une grève légale ait été déclenchée. Certains des scabs ont été recrutés dans une usine non syndiquée de la compagnie basée en Alberta. Le principal point en litige concerne le plan de retraite; en 1973, une grève à l'usine de Sarnia avait duré trois mois.

ESPAGNE

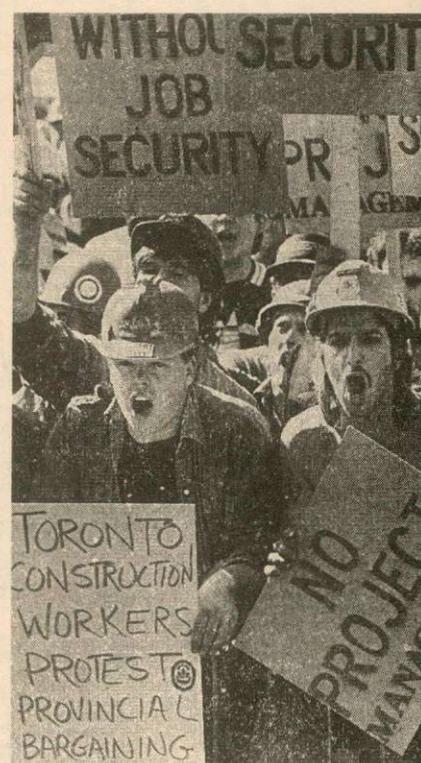
Trahison dans les chantiers maritimes

Les chantiers navals espagnols sont en ébullition après l'annonce, le 22 avril dernier, de la mise à pied définitive de 3,000 travailleurs. Il faut remonter à la crise de reconversion de 1984 pour comprendre le conflit actuel. Le gouvernement avait alors promis de réembaucher, après trois ans, les travailleurs mis à pied s'il ne leur trouvait, entre-temps, des emplois équivalents. Puis, en janvier 1988, le gouvernement décrétait un prolongement des allocations salariales consenties pour une ultime période supplémentaire de dix-huit mois. Après quoi, les travailleurs n'auraient qu'à se débrouiller. Les protestations devaient amener la déclaration du 22 avril. Le jour même, les travailleurs de Bilbao affrontaient les forces de l'ordre.

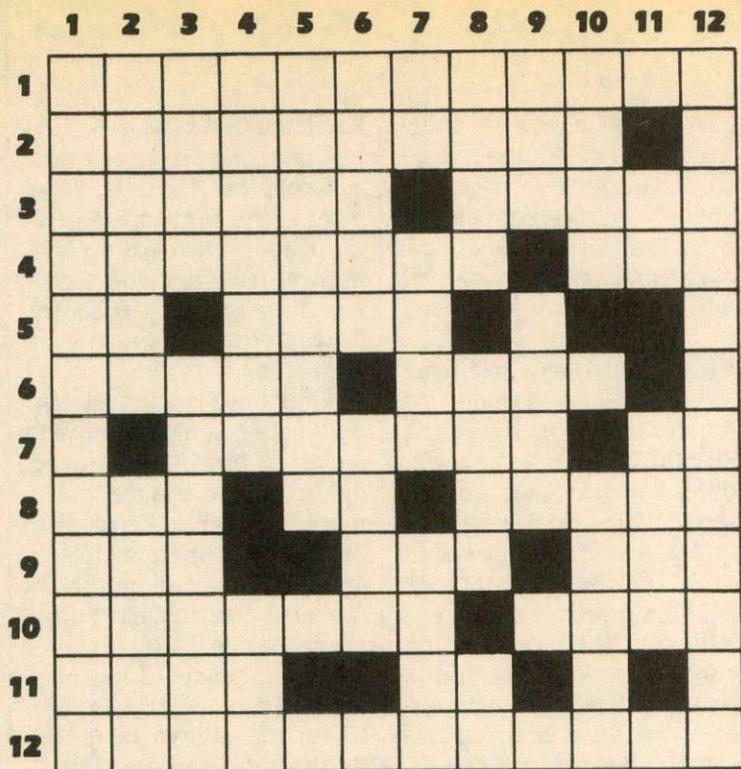
CHILI

Le chemin de fer de Pinochet

Le 7 avril dernier, les cheminots chiliens lançaient une grève d'avertissement pour protester contre la cession au secteur privé de certaines activités ferroviaires. Résultat: soixante-dix travailleurs licenciés. Depuis lors, les trains ne roulent plus normalement sur la plus grande partie du réseau. On exige la réintégration des camarades. Et la principale force syndicale d'opposition, la CNT, multiplie les initiatives de solidarité avec les grévistes.



Le 2 mai dernier, 11,000 travailleurs de la construction de l'Ontario, électriciens et poseurs de tuiles, dressaient des piquets de grève à l'entrée des chantiers. Dans les heures précédentes, des ententes avaient été conclues, notamment avec les soudeurs et les plombiers de cette industrie qui compte 80,000 travailleurs dans cette province. Sur la photo, un groupe de grévistes de Toronto manifestement mécontents de la lenteur des négociations.



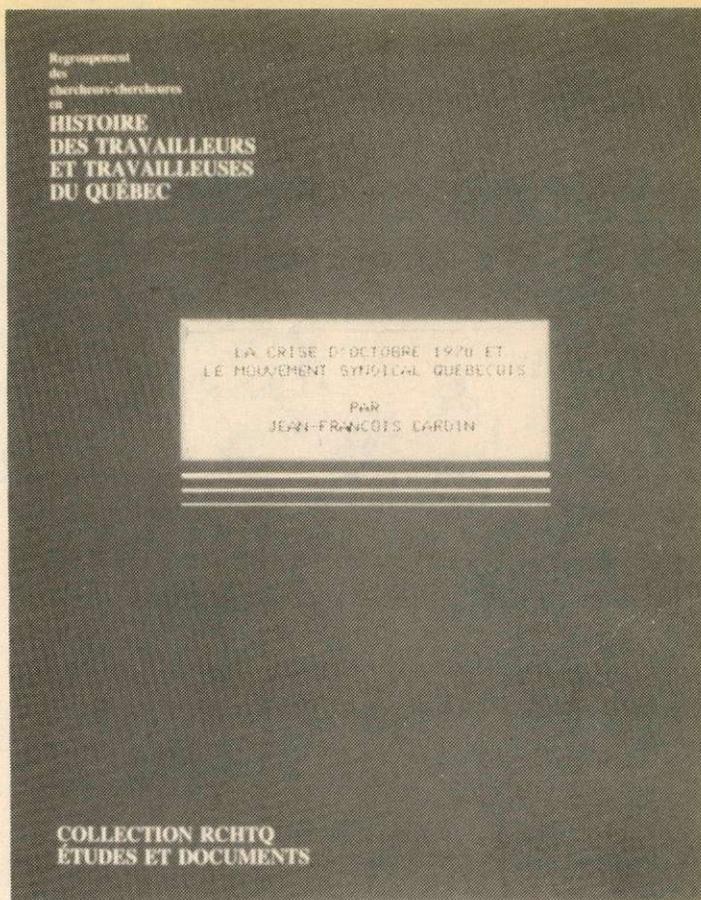
HORIZONTAL

- Rédacteurs de nouvelles.
- Celles qui élèvent et vendent des oiseaux.
- Celui ou celle qui utilise. - Prénom masculin.
- La jupe en est un. - Film de Gilles Carle.
- Deux voyelles. - Epreuve.
- Unité de flux lumineux. - Diminutif de sanatorium.
- Tout objet de commerce. - Symbole chimique du calcium.
- École normale supérieure. - Symbole de l'étain. - Arme.
- Signal de détresse. - Du verbe nier. - Éclat de voix.
- Qui a la couleur du cuivre (féminin). - Oiseaux.
- Celle de l'érable donne le sirop. - Note de la gamme.
- Habitante de la Hollande.

VERTICAL

- Organe officiel de la CSN.
- Animal qui vole. - Liée.
- Du verbe user. - Dont la masse occupe tout le volume apparent (Féminin).
- Vivoter. - Animal rampant.
- Parties d'un tout.
- Pièces de monnaie italienne. - Que l'on a en naissant.
- Article défini. - National Television System Committee. - Rien (en lettres mêlées).
- Institut de recherches appliquées sur le travail. - Plante herbacée d'Afrique du Nord. - Edouard.
- Il se tient avec le poivre. - Sous l'automobile.
- Nom des anciens rois de Russie. - Découpai avec une scie.
- C'est-à-dire. - On en met sur les planchers et sur les souliers.
- Activité exercée dans les syndicats.

Solution page 12



LA CRISE D'OCTOBRE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

S'il y a un événement qui a marqué la société québécoise, et particulièrement le mouvement syndical, c'est bien la crise d'octobre 1970.

Étonnamment, il n'existait jusqu'à maintenant aucune étude systématique sur la réaction et l'impact de cet événement sur le mouvement syndical. Ce vide est maintenant comblé par la parution d'un livre de Jean-François Cardin, **La crise d'octobre 1970 et le mouvement syndical québécois**.

L'auteur y analyse la réaction des centrales syndicales selon trois axes: les prises de position, l'unité intersyndicale et la dissidence. De plus, il consacre un chapitre entier aux positions de Michel Chartrand et du Conseil central de Montréal.

Enfin, la dernière partie tente de dégager l'impact de la crise d'octobre sur l'évolution du mouvement syndical québécois. On y retrouve aussi une analyse très intéressante du point de vue des felquistes sur le mouvement syndical.

Selon Jean-François Cardin, la crise d'octobre a eu un effet révélateur auprès du mouvement syndical. Elle a obligé les syndiqués à faire le point sur leur double réflexion socio-politique et nationale. L'État est désormais perçu comme l'ennemi numéro un et le fédéral comme l'instrument de l'oppression des Québécois.

Bien qu'il s'agisse d'un travail d'universitaire, le style de l'ouvrage est vivant et sa lecture intéressante. On peut se le procurer au centre de documentation de la CSN ou au département d'histoire de l'Université de Montréal (C.P. 6128, Succ. A, Montréal H3C 3J7).

Pierre Paquette



David Crosby, Stephen Stills, et Graham Nash, trois légendes vivantes, seront du spectacle pour la paix, le 3 juin prochain, au Forum de Montréal.

Concert Est-Ouest pour la paix

Les Américains Crosby, Stills & Nash (CSN), le Canadien Bruce Cockburn, le Québécois Michel Rivard, et le groupe Russe Aquarium monteront sur la scène du Forum de Montréal, le 3 juin prochain, dans le cadre d'un concert Est-Ouest pour la paix.

Ce concert donnera le coup d'envoi du huitième congrès mondial de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (AIMPGN) qui, du 2 au 6 juin prochains, réunira, dans l'enceinte de la métropole, 2,000 médecins venus de 50 pays.

Nash

D'ailleurs, ce concert pour la paix tombe pile. Il aura en effet lieu le lendemain même de la clôture du sommet Reagan-Gorbatchev à Moscou. «Même si nous préparons ce concert depuis près d'un an, nous n'aurions pu rêver d'un meilleur moment», a déclaré Graham

Nash lors d'une conférence de presse, à Montréal, à la fin du mois d'avril, en faisant allusion à ce sommet.

Le chanteur et guitariste a aussi ajouté: «Nous avons l'intention d'adresser, de Montréal, un message aux supergrands pour leur faire savoir que si nous nous réjouissons de l'amélioration dans les relations Est-Ouest que symbolise ce sommet, nous ne serons pourtant satisfaits que lorsqu'on aura trouvé un remède définitif à cette folie nucléaire qui continue de menacer le monde».

Rivard

Pour sa part, Michel Rivard a affirmé: «Ce n'est malheureusement pas tous les jours que savants et poètes unissent leurs énergies pour regarder dans la même direction et rêver le même et noble rêve...» Michel Rivard s'est également dit heureux de jouer «en compagnie de ces artistes que je respecte depuis longtemps, d'offrir

ma présence et mes chansons à cette fête de la paix».

Mentionnons qu'un concert semblable, retransmis à la télévision soviétique, avait été organisé l'an dernier à Moscou.

40,000 enfants par jour

Les bénéficiaires de ce concert seront versés à l'AIMPGN afin de la supporter dans sa lutte pour obtenir l'arrêt définitif des essais de toutes les armes nucléaires et le réaménagement des priorités mondiales.

L'association exige qu'on consacre moins de fonds pour les dépenses militaires et qu'on se préoccupe davantage des millions de personnes qui ne peuvent recevoir de soins médicaux.

Selon un des porte-parole de l'AIMPGN, le docteur Lachlan Forrow, «à chaque minute qui passe, les dépenses engagées par les militaires du monde entier engloutissent 1.8\$ millions. Pourtant, de dire le médecin, 40,000 enfants meurent quotidiennement de maladies qu'on pourrait aisément prévenir». Le médecin a remercié les musiciens, les techniciens et les productions Donald K. Donald pour leur contribution à cette soirée.

Billets

À notre avis, ce concert arrive à point. L'ordre du jour du prochain sommet Reagan-Gorbatchev risque d'être perturbé à la suite d'un récent vote du Sénat américain qui empêche, ce qui semblait chose faite, la ratification du traité sur les missiles à moyenne portée (INF). À l'origine, rappelons-le, ce sommet avait été organisé pour discuter de la réduction des armements stratégiques (START).

Avis aux intéressés, au moment de mettre sous presse, il y avait encore des billets disponibles.

Le mélomane

L'époque du spaghetti à 1.00\$ au Roché Percé, à Montréal, le dimanche après-midi avec Marie King, ou autres vedettes québécoises de la musique «country & western», semble bel et bien révolue...

Cinq travailleuses et travailleurs en sont récemment arrivés à une entente avec un homme d'affaires qui a repris le Roché Percé, l'an dernier, et ils opèrent, depuis le 5 mai, Le mélomane. À l'avenir, cette nouvelle boîte, située sur le Plateau Mont-Royal, se dévouera à la présentation de spectacles de blues, de rythm'n blues, et de «soft-rock» québécois.

«Nous débordons d'énergie, nous avons beaucoup de vouloir, mais nous avons également beaucoup de peur», devait nous déclarer «la gérante», Sylvie Lévesque, le soir de l'ouverture officielle. D'ailleurs, les cinq associés, guidés par la prudence, se donnent trois mois d'essai pour implanter leur formule.

Du 18 au 21 mai prochains, les amateurs de blues et de rock auront l'occasion d'assister au spectacle du groupe Soft Rain de Gilles Sioui. Ce chanteur et guitariste de la Vieille Capitale sera accompagné par un claviériste et un batteur. Signalons que Gilles Sioui a parmi ses compositions une chanson sur la mort du jeune noir Anthony Griffin.

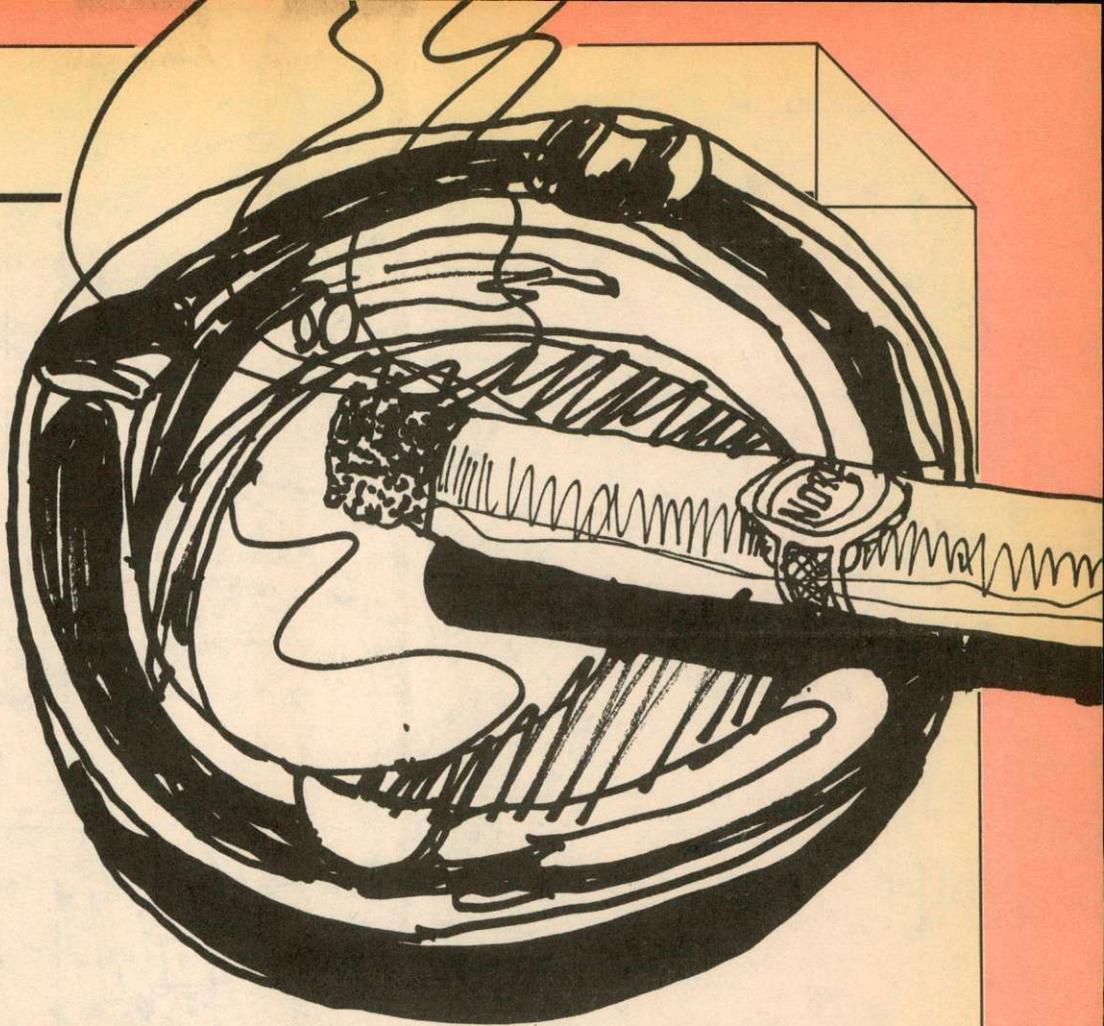
Après Sioui, encore du blues avec le groupe The Keep.

L'admission est libre. Ce club, dont le toit a abrité, dans les années soixante, le «Rachel B.B.Q.», est situé sur la rue Rachel, entre St-Hubert et St-André, tout près de la «Taverne...verres stérilisés»...

Michel Crête.

billet

L'ARGENT DE POCHE DE LA NORANDA



C'est ce cher Winston Churchill qui, du fond de son caveau, devait être mort de rire...

Dans une des célèbres phrases qui ont contribué à sa renommée, Sir Winston avait déclaré à peu près ceci: *If you steal a rail, you are in jail. If you steal a railroad, you are in business.*

La morale de l'affaire, c'est que si vous volez un rail, on vous met en prison. Mais si c'est le chemin de fer au complet que vous volez, on dira de vous que vous êtes un grand homme d'affaires.

C'est en passant par ces chemins-là que la Noranda, récemment, m'a rappelé Churchill.

La même journée, deux nouvelles attiraient notre attention. On apprenait d'abord que les hommes de main du ministre Paradis forçaient des assisté-e-s sociaux à remplir de nouveaux formulaires dans lesquels les jeunes, en particulier, devaient inscrire l'argent de poche qu'à tout hasard leurs parents pouvaient leur donner pour, entre autres, prendre une bouchée. Tout cela pour réduire encore plus l'allocation de subsistance qui leur est accordée.

LE DEVOIR, heureusement, ne commet pas seulement des titres d'un niveau indigne de sa réputation. Il s'y trouve encore d'excellents journalistes qui mettent le doigt sur certaines pratiques douteuses. Ainsi, Louis-Gilles Francoeur, dans un dossier consacré à la Noranda, nous démontrait à quel point il est préférable d'être riche

et puissant que pauvre et misérable. Un cadeau de 140 millions \$ qu'elle a reçu, la Noranda! La démonstration, en dépit des gigotements gouvernementaux, est irréfutable.

Il faut comprendre que si la politique, c'est celle du pollueur/payeur, en pratique, c'est celle du pollueur/payé qui s'applique.

Noranda reçoit 140 millions qui, selon toute vraisemblance, ne seront jamais remis. Avec des revenus de plus de 2 milliards \$ au cours des trois premiers mois de 1988, elle a enregistré des profits nets de 128 millions \$. C'est un actif pour la société.

Le gars ou la fille de vingt ans reçoit 170 \$ par mois comme allocation de subsistance. S'il a le malheur de recevoir un «dix» de ses parents et qu'il ne le déclare pas, il fraude. C'est un danger pour la société.

Il y a quelques jours, un savant fiscaliste expliquait que 6000 \$ investis dans le cinéma rapportaient 20 000 \$ après trois ans, grâce à un amortissement de 166%. «Mais il faut avoir l'argent comptant?», demande le journaliste. Question superflue. Il est en effet bien connu que la meilleure façon de ne pas payer d'impôt, c'est d'avoir de l'argent.

Et, aussi, de bons comptables. Comme la Noranda.

Michel Rioux

C'EST
PAS
PARCE
QU'ON
TRAVAILLE
QUE
C'EST
DRÔLE!

publié par
nouvelles
csn



ATTENTION!, responsables de journaux
syndicaux locaux de la CSN!

Pour la première fois au Québec, un livre
de caricatures destinées non seulement à être
lues et appréciées, mais surtout, à être utilisées
dans vos journaux syndicaux locaux!

Un livre de caricatures drôles, drôles! sur un tas
de «scènes de la vie quotidienne» à votre travail
qui elles, sont souvent beaucoup moins drôles...

Vingt-cinq caricatures de Garnotte, qui
collabore entre autres à NOUVELLES CSN, im-
primées sur papier opaque et détachables, expres-
sément pour que vous les reproduisiez dans vos
journaux syndicaux.

Commandez-le dès maintenant, le tirage
est limité!

NOM _____

NOM DU SYNDICAT _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Code postal _____

Tél.: (_____) _____

Je désire _____ exemplaire(s) de «**C'est pas parce
qu'on travaille que c'est drôle**» au coût de \$4.50
par exemplaire (incluant les frais postaux).

Ci-joint un chèque au montant de \$ _____

Signature _____

Faire parvenir au Service de distribution CSN,
1601 de Lorimier, Montréal, Qc, H2K 4M5.